

D

1986  
34

RIEUR DE BIBLIOTHECAIRE

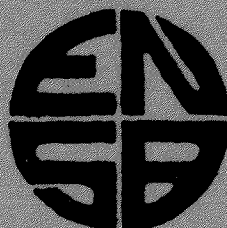
MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

Pothin SELOVE

NECESSITE DE L'IMPLANTATION  
DES CENTRES DE DOCUMENTATION  
D'ETABLISSEMENT (CDE) DANS LES COLLEGES  
DES ENSEIGNEMENTS MOYENS DU BENIN

ANNEE : 1986

22<sup>ème</sup> PROMOTION



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

17-21, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69100 VILLEURBANNE

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

---

---

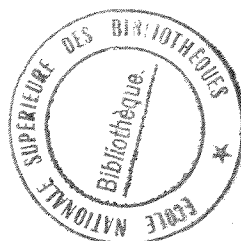
NECESSITE DE L'IMPLANTATION DES CENTRES DE DOCUMENTATION  
D'ETABLISSEMENT DANS LES COLLEGES DES ENSEIGNEMENTS MOYENS  
DU BENIN

MEMOIRE présenté par Pothin SELOVE

---

sous la direction de :

Madame Madeleine WAGNER  
conservateur chargée de Mission auprès de  
l'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES



1986

34

VILLEURBANNE 1986

22ème promotion

SELOVE (Pothin). - Nécessité de l'implantation des centres de documentation d'établissement dans les collèges des enseignements moyens du Bénin : Mémoire présenté/par Pothin SELOVE ; sous la dir. de Madeleine WAGNER, ... VILLEURBANNE : Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques, 1986. - 54 f.; 30 cm.- (Mémoire DSB : 1986).

Implantation/Centre de documentation, enseignement secondaire, Bénin.

Centre de documentation/Implantation, enseignement secondaire, Bénin.

Propositions pour l'implantation des centres de documentation dans les collèges d'enseignement secondaire du Bénin pour l'incitation des élèves à la lecture et au travail indépendant. L'ensemble de ces centres constitue un réseau de coopération. Les modalités de fonctionnement de ce réseau sont présentées dans le détail, en vue de leur adoption au plan national.

"Comme le chameau supporte son travail, et souffre de la chaleur, de la faim et de la soif à travers le désert de sable, et ne tombe pas, ainsi le courage de l'homme le soutiendra à travers tous les périls"

#### AMENOTEP IV

A mon épouse très brave, Clémentine,

A mes enfants : "Plutôt souffrir que mourir..."

A mes amis très dévoués

Daniel TAWEMA

Célestin F. NEKPO

A tous ceux qui ont contribué de près ou de loin, à ma formation à l'ENSB (Villeurbanne. FRANCE).

Je dédie ce travail.

#### REMERCIEMENTS

---

Nous désirons exprimer nos constants remerciements et appréciations à notre aimable Maître, Madame Madeleine WAGNER qui n'a ménagé aucun effort pour nous guider et éclairer tout au long de cette étude.

A Monsieur Jacques KERIGUY, Directeur de l'ENSB, qui connaît bien ses "brebis" et leur prodigue ses conseils appropriés ;

A Madame Françoise LARBRE-DEVILLEGGER, "pilote" consciencieux de nos études et à tout le personnel de l'ENSB, à tous nos professeurs et encadreurs tout court, en même temps que nous sollicitons leurs observations éclairées, à tous ceux-là, nous exprimons notre profonde gratitude.

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

---

---

A F N O R	: Association française de normalisation.
A I E S I	: Association internationale des Ecoles des Sciences de l'Information.
A U D E C A M	: Association universitaire pour le développement de l'Enseignement et de la Culture en Afrique et à Madagascar.
B.E.P.C.	: Brevet d'Etudes du Premier Cycle.
B L L P	: Bibliothèque Locale de Lecture Publique.
B N	: Bibliothèque nationale.
C.A.P.	: Certificat d'Aptitude Professionnelle.
C A P A R	: Catalogage partagé.
C D E	: Centre de Documentation d'Etablissement.
C D I	: Centre de Documentation et d'Information.
C.D.I.P.	: Centre de Documentation et d'Information Pédagogiques.
C D U	: Classification Décimale Universelle.
C E D E M	: Centre d'Etudes Documentaires pour les Enseignements Moyens.
C L E	: Centre de Littérature Evangélique.
C E L H T O	: Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orale.
C E M G	: Collège d'Enseignement Moyen Général.
C E S	: Collège d'Enseignement Secondaire.
C E S E	: Centre d'Eveil et de Stimulation pour l'Enfant.
C.O.	: Conseil d'Orientation.
C.P.	: Collège Polytechnique.
C P D E M	: Centre Provincial de Documentation pour les Enseignements Moyens.
C P D I P	: Centre Provincial de Documentation et d'Information Pédagogiques
C P U	: Collège Polytechnique Universitaire.
D B N	: Direction de la Bibliothèque Nationale.
D E P	: Direction des Etudes et de la Planification.

D G M : Direction Générale du Ministère :  
 E B : Enseignement de Base .  
 E M : Enseignement moyen .  
 E N S : Ecole Normale supérieure .  
 I F L A : International Federation of Library Association (Fédération internationale des Associations de Bibliothécaires) .  
 I N E . E P S : Institut National d'Enseignement d'Education Physique et Sportive .  
 I . N . F . R . E . : Institut National pour la Formation et la Recherche en Education .  
 I P A M : Institut Pédagogique d'Afrique et de Madagascar .  
 I S : Institut spécialisé .  
 I S B D (M) : Description Bibliographique Internationale Normalisée des Monographies .  
 I S B . D (S) : Description Bibliographique Internationale Normalisée des Publications en Série .  
 M A C P . : Ministère de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire .  
 M E M B . : Ministère de l'Enseignement Maternel et de Base .  
 M . E . M . S . : Ministère des Enseignements Moyens et Supérieurs .  
 M . E . P . D . : Ministère de l'Enseignement du Premier Degré .  
 N E A . : Nouvelles Editions Africaines .  
 O C A M . : Organisation Commune Africaine et Malgache .  
 O N I S E P : Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions .  
 P A E . : Projet d'Actions Educatives .  
 R I C D E . : Réseau Intégré des Centres de Documentation d'Etablissement .  
 S E M G . : Service de l'Enseignement Moyen Général .  
 S . E T P : Service de l'Enseignement Technique et Professionnel .  
 U N B . : Université Nationale du Bénin .  
 U N . E . S . C O : United Nations Educational Scientific and cultural Organisation (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture) .

## A V E R T I S S E M E N T

Avant d'entrer dans le vif du sujet, nous tenons à préciser le sens de "Centre de documentation d'établissement (CDE)" dans notre étude. En effet, c'est la nouvelle appellation des "anciennes bibliothèques scolaires" depuis 1983, l'année à laquelle les Centres de documentation et d'information pédagogiques (CDIP), division de l'Institut National pour la formation et la recherche en éducation (INFRE), a entrepris des actions de réorganisation desdites bibliothèques des lycées et collèges. Autrement dit, c'est l'équivalent du Centre de documentation et d'information (CDI) en FRANCE.



## SOMMAIRE

	<u>pages</u>
CITATION	
DEDICACE	
REMERCIEMENTS	
SIGLES ET ACRONYMES	
AVERTISSEMENT	
<b>INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
Carte Administrative de la République populaire du BENIN	3
<b>PREMIERE PARTIE. PRESENTATION DU PAYS</b>	<b>4</b>
1.1. Situation Générale	4
1.2. Système Scolaire du BENIN	5
1.3. Evolution des Effectifs et des Taux de scolarisation dans les collèges des Enseignements Moyens	8
<b>DEUXIEME PARTIE. IMPORTANCE DES CENTRES DE DOCUMENTATION D'ETABLISSEMENT (CDE)</b>	<b>13</b>
2.1. CDE, appui pédagogique	14
2.2. Acquisition et consolidation du savoir	15
2.3. Problème des Centres de Documentation d'Etablissement au BENIN	16
2.4. Action du C.D.I.P/I.N.F.R.E.	17
<b>TROISIEME PARTIE. PROPOSITIONS</b>	<b>20</b>
3.1. Création d'un réseau intégré des CDE	21
3.2. Installation des locaux	25
3.2.1. Local du Service Central	25
3.2.2. Local du CDE	26
3.3. Constitution des fonds	28
3.3.1. Documents graphiques et audiovisuels	28
3.3.2. Fonds des Sources Orales	29
3.4. Gestion des fonds	32
<b>CONCLUSION</b>	<b>41</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>43</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>49</b>



L'information est devenue une ressource fondamentale pour le développement intégral des sociétés. C'est une véritable lutte entre les pays industrialisés qui investissent sans relâche de grosses sommes pour les transformations technologiques dans le domaine de l'information et de la communication : du micro-ordinateur à la fibre optique en passant par les réseaux informatiques, les cartes mémoires, les disques et la télévision par câble. Cette course galopante aux "nouvelles technologies", affecte sans cesse les pays démunis dans la mesure où elle crée de graves déséquilibres entre pays pauvres et riches.

De son côté, l'information documentaire n'échappe pas à ces profondes mutations : du microfilm au journal électronique qui imprimera à domicile les articles désirés en survolant le livre électronique. Tout est prévu sur le plan de l'infrastructure pour répondre aux besoins de l'homme "pourvu". Nous en voulons pour preuve, l'irruption de l'informatique dans la vie quotidienne des Français. "Informatique pour tous", s'écriait Monsieur FABIUS, précédemment Premier Ministre français ; ainsi, l'élève français est aguerrri pour faire face aux progrès technologiques. L'élève français, disons-nous, dispose des moyens capables de lui apporter l'information sous toutes ses formes, partout où il se trouve. Familiarisé avec tous les canaux de l'information, il a moins de difficulté pour retrouver ce qu'il cherche.

Contrairement à la révolution technologique qui s'opère dans les pays nantis pour le transfert de l'information, c'est aujourd'hui que la plupart des pays du Tiers-monde s'organisent à mettre en place les "méthodes traditionnelles" de traitement ou de communication. En ce moment même, l'élève béninois connaît rarement le livre, support irremplaçable de l'information, en dehors de l'école. Il désire bien lire, mais il n'en a pas les moyens. Or, la bibliothèque scolaire sinon le centre de documentation d'établissement est pour le jeune, l'adolescent, et même l'enseignant, un instrument pédagogique indispensable et un lieu privilégié où ils peuvent apprendre vraiment à communiquer, se cultiver et s'épanouir. Autrement dit, le CDE peut être pour l'élève, le seul endroit où il peut apprendre à apprendre et développer sa personnalité. C'est ce que justifie

la Revue de l'OCAM \* : "Nations nouvelles" de septembre 1977, en ces termes : "En Afrique où l'élève possède rarement des livres personnels, la bibliothèque doit lui permettre d'exciter son imagination, de trouver l'évasion, le rêve qui lui sont nécessaires. Le livre apparaît pour l'enfant africain comme l'un des seuls moyens d'accéder au monde extérieur que ne lui apporte pas son milieu familial, mais dont l'enseignement reçu à l'école lui parle sans cesse".

A l'opposé de "l'informatique pour tous", nous lançons un cri d'alarme à toutes les bonnes volontés : "Des livres pour tous\*\*", pour pallier l'état pitoyable des "CDE" de nos lycées et collèges. Nous n'insisterons jamais assez sur le rôle des CDE dans l'éducation péri, para et post-scolaire des jeunes de tous les pays. Les pouvoirs publics doivent s'en convaincre en changeant d'attitude pour prendre en main, la réalisation des CDE au Bénin.

En général, la situation des CDE au Bénin, est déplorable. Notre étude a pour but de partir des insuffisances relevées par la commission chargée de faire la lumière sur la "Gestion saine du livre et de la documentation" (1) pour proposer une série de méthodes techniques et scientifiques susceptibles de redynamiser les "CDE" du Bénin. Aussi, l'enquête que nous avons récemment effectuée dans les différents "CDE", en est-il le fruit. Notre travail sera présenté en trois parties :

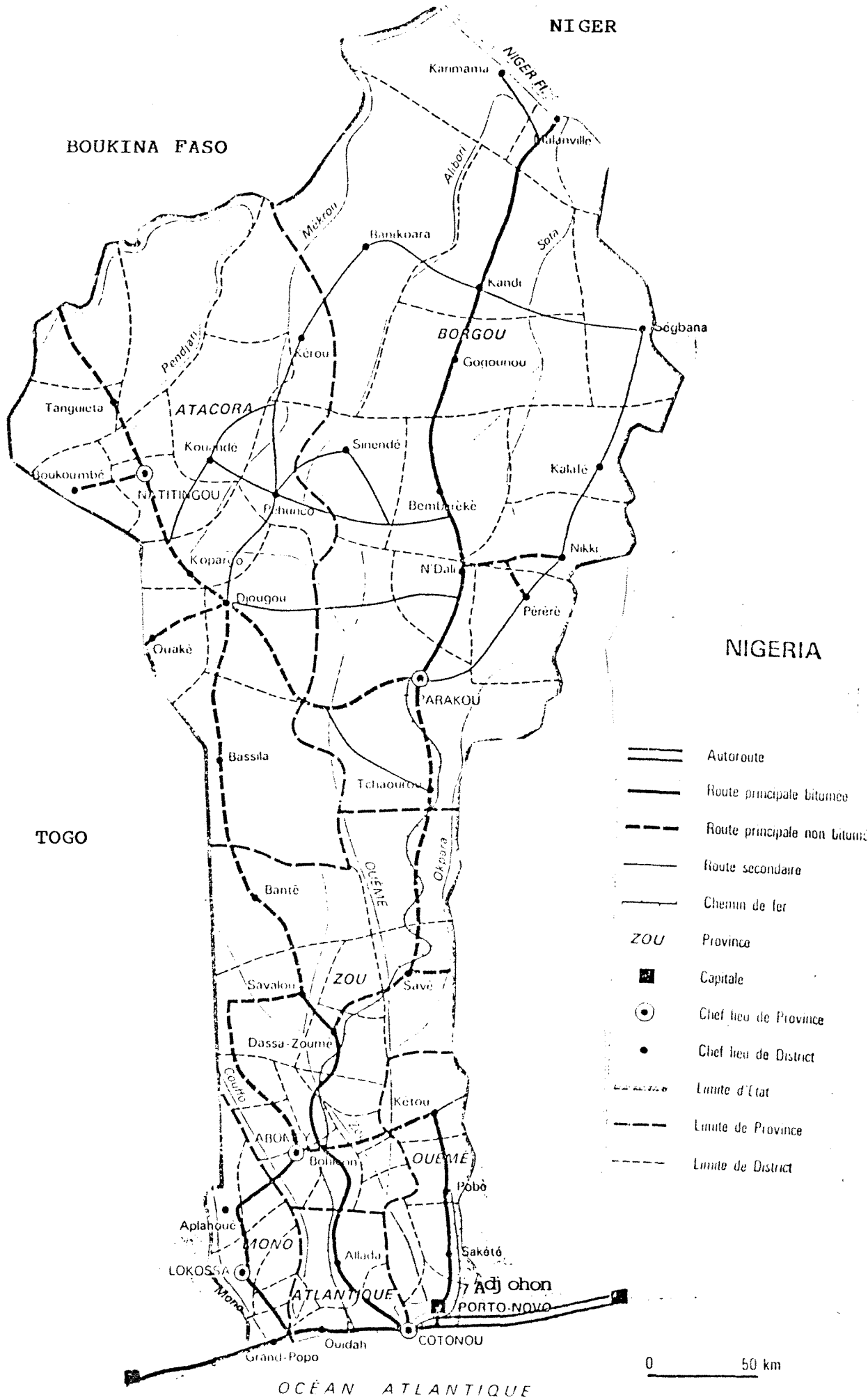
- d'abord, nous essaierons de présenter le Bénin, son système scolaire ainsi que l'évolution des effectifs et des taux de scolarisation dans les collèges des enseignements moyens ;
- ensuite, nous soulignerons la présence des "CDE" au sein des établissements secondaires et rendrons compte de notre enquête sur les "CDE" ;
- enfin, nous tenterons d'analyser le résultat en vue de rechercher des solutions propres à donner un souffle nouveau aux structures existantes.

---

\* Organisation Commune Africaine et Mauricienne

\*\* Déclaration de René MAHEU, Directeur Général de l'UNESCO, lors de l'année Internationale du Livre en 1972.

(1) MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE. Rapport de la Commission sur la "Gestion Saine du Livre et de la documentation, du 15 au 30 juin 1979. Porto-Novo : INFRE, 1979.



I - PRESENTATION DU PAYS.

1.1 - Situation Générale.

Pays de l'Afrique Occidentale (au sud du sahara), le Bénin \* est situé tout entier dans la zone tropicale humide, entre le 6e et le 12e degré de latitude Nord. Il se présente sous la forme d'une bande allongée, d'une superficie de 112.622 Km<sup>2</sup>.

Sur un pourtour de 2000 km de frontières, 750 km seulement constituent des limites naturelles. Le Sud s'inscrit dans une forme très étroite de 125 Km, bordée par l'Océan Atlantique, à l'Est par le Togo et à l'Ouest par le Nigéria. Le Nord est une bande limitée par la République de Burkina Faso (ex- Haute-Volta) et la République du Niger.

Le Bénin a une population de 4 millions d'habitants, surtout fort jeune. Sa capitale administrative est Porto-Novo, située à 30 km de Cotonou, capitale économique où se concentrent en grande partie, les établissements publics et privés.

Le pays est divisé en 6 provinces (Atlantique, Attacora, Borgou, Mono, Ouémé et Zou) qui, à leur tour se subdivisent en 84 districts. L'ensemble des 84 districts se partagent les 510 communes et 3 378 villages ou quartiers de ville.

Le Bénin tire son origine de l'ancien royaume du Bénin dont la fondation remonte au XIe siècle. La langue française demeure l'outil de travail.

L'économie du Bénin reste dominée par le secteur agricole qui fait vivre 90 % de la population. Malheureusement, la production agricole qui n'a pas suivi l'accroissement démographique, est orientée essentiellement vers l'auto-consommation : 1/6 seulement de la production agricole est exporté, principalement l'huile de palme, le coton et le cacao... Ces exportations ne sont pas suffisantes pour faire face aux dépenses nécessitées par la mise en place du réseau éducatif, dont le coût augmente d'année en année.

---

\* Succède au "Dahomey" depuis 1975

## 1.2 - Le système scolaire du Bénin

L'école est une "usine" à laquelle l'on fournit les matières premières (les élèves) qu'elle transforme en produits finis (les cadres) et qu'elle lance sur le marché de consommation (la société). Si cette schématisation se justifie, nous pouvons affirmer que le système scolaire demeure l'indicateur principal du public que nous visons : les élèves des enseignements moyens assimilés à ceux des établissements secondaires français. C'est à travers le système scolaire, sous-tendu par les élèves, que nous trouverons les nombreuses réponses aux "pourquoi et pour qui", l'implantation des centres de documentation d'établissement s'avère nécessaire au Bénin. Ainsi deux ministères sont chargés de l'Education en République Populaire du Bénin depuis 1985 :

- a) Le Ministère des enseignements Maternel et de Base (MEMB) ;
- b) Le Ministère des enseignements Moyens et Supérieur.

Le système scolaire béninois dont l'enseignement est dispensé en français (sauf l'école maternelle) se rapproche de celui de la France avec deux secteurs : public et privé. Le premier est gratuit à tous les niveaux. Cependant, les parents d'élèves contribuent à la construction des locaux dans le maternel, le primaire et le secondaire et à l'achat de certaines fournitures scolaires. Des bourses et des secours scolaires sont accordés dans les enseignements secondaire et supérieur. On distingue deux degrés :

### 1) Le premier degré comprend les ordres suivants :

a) l'enseignement maternel est d'une durée de 2 ans. Il est donné dans les centres d'éveil et de stimulation pour l'enfant (CESE). L'enfant y entre à l'âge de 3 ans pour en sortir normalement à l'âge de 5 ans. L'enseignement y est dispensé dans les langues nationales (crèches françaises).

b) l'enseignement de base (EB) est d'une durée de 6 ans avec possibilité de redoublement. Il est dispensé en français ; il ouvre les portes des lycées et collèges aux élèves admis à l'examen d'entrée en 6ème.

c) le complexe polytechnique niveau 1 (C.P.1) dure 3 ans ; l'élève y accède après l'année de succès de l'enseignement de base entre 11 à 12 ans. A leur sortie, les élèves titulaires d'un certificat d'aptitude professionnel (C.A.P.) entrent, en principe dans la vie active ou accèdent au Complexe polytechnique niveau 2 (C.P.2) par voie de concours.

d) le complexe polytechnique niveau 2 accueille les élèves de deux directions pour une durée de 3 ans ; l'Enseignement moyen 1 (B.E.P.C. + concours) et le complexe polytechnique niveau 1 (C.A.P. + concours). Toutes les écoles spécialisées (infirmiers, sages-femmes, conducteurs, électricité etc.) formant des cadres moyens sont regroupées au sein du C.P.2. A sa sortie, l'élève titulaire d'un C.A.P. entre, soit dans la vie active soit dans les instituts spécialisés du second degré (C.A.P. + concours).

e) l'enseignement moyen 1, d'une durée de 4 ans, accueille les élèves qui proviennent de l'enseignement de base sur décision d'un Conseil d'Orientation (C.O.). L'introduction de l'enseignement technique se fait à ce niveau grâce au système de contrôle continu et de fiches individuelles. A la fin du cycle, l'élève peut être orienté soit vers l'enseignement moyen 2, soit vers le complexe polytechnique niveau 2 (C.P.2). Il est sanctionné par le brevet d'études du premier cycle (B.E.P.C.).

f) l'enseignement moyen 2, est d'une durée de 3 ans. On y accède sur décision du C.O. au vu des notes du contrôle continu et celles des compositions semestrielles. La fin de ce cycle est sanctionnée par le baccalauréat (BAC) toutes séries qui permet au candidat d'entrer dans les instituts spécialisés du second degré voire l'université.

## 2 - Le second degré

C'est l'enseignement supérieur où sont regroupés les instituts spécialisés dans la formation des cadres supérieurs et dans la recherche. Il englobe l'Université Nationale et ses facultés d'une part, une Ecole normale supérieure (ENS) d'où sortent les professeurs des lycées et collèges, un complexe polytechnique universitaire (CPU) et un institut national d'enseignement d'éducation physique et sportive (INEEPS), d'autre part.

Le contrôle continu s'effectue dans tous les ordres de l'enseignement, sauf l'Université où les examens de type classique conditionnent la poursuite des études.

Au total, la répartition des enseignements entre les deux ministères est faite de la manière suivante :

1 - Ministère des enseignements maternel et de base :

- Enseignement maternel (CESE = crèches) ;
- Enseignement de base (EB = Ecoles primaires).

2 - Ministère des enseignements moyens et supérieur :

- Enseignements moyens niveau 1 et 2 (1)
- Complexes polytechniques niveau 1 et 2 (2)
- Université nationale du Bénin (UNB) ;
- Instituts spécialisés (IS)

---

(1) et (2) Intéressent particulièrement le domaine de notre étude, l'implantation des Centres de documentation d'établissement (CDE).



Effectif des élèves de l'Enseignement moyen général niveau II  
par sexe et par province 1985

PROVINCES	2nd (secondes)		lères (premières)		Terminales		TOTAL N II		Niveaux I et II	
	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles
ATACORA	383	43	230	25	301	24	914	92	6389	1265
ATLANTIQUE	3127	843	2030	567	3245	903	8402	2313	37219	13482
BORGOU	796	139	529	54	715	117	2040	310	11221	2948
MONO	727	80	411	48	635	91	1773	219	14270	2617
OUEME	1449	327	942	224	1840	446	4231	997	20854	6377
ZOU	1346	194	776	102	975	160	3097	456	22314	5517
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN	7828	1626	4918	1020	7711	1741	20457	4387	112267	32206

Sources : Direction des Etudes et de la Planification (DEP) du Ministère des  
Enseignements moyens et supérieur (MEMS)

EFFECTIF DES ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN GENERAL (EMG)  
PAR PROVINCE ET PAR SEXE, NIVEAU I SECTEUR PUBLIC ET PRIVE  
1985

PROVINCES	1ère Année		2ème Année		3ème Année		4ème année		TOTAL	
	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles
ATACORA	1555	360	1009	233	1524	325	1387	255	5475	1173
ATLANTIQUE	8535	3360	5790	2295	7185	2798	7307	2716	28817	11169
BORGOU	2469	769	1782	556	2486	706	2444	607	9181	2638
MONO	3696	711	2369	457	3115	664	3317	566	12497	2398
OUEME	4541	1521	3450	1184	4421	1376	4211	1299	16623	5380
ZOU	5194	1400	3992	1150	5324	1384	4707	1127	19217	5061
R.P.B. (1)	25990	8121	18392	5875	24055	7253	23373	6570	91810	27819

(1) République Populaire du Bénin

Sources : Direction des Etudes et de la Planification (DEP) du Ministère des Enseignements moyens supérieurs (MEMS).

Taux bruts de scolarisation - Taux nets de scolarisation

Années	Taux bruts de scolarisation	Taux nets de scolarisation
1980		50,5
1981	60,29	50,7
1982	60,43	51,0
1982-1983	62,21	52,7
1983-1984	60,60	
1984-1985	60,96	48,19
Taux moyen	60,90	50,62

$$\text{Taux brut de scolarisation} = \frac{\text{Population scolarisée}}{\text{Population scolarisable (6 à 11 ans)}} \times 100$$

$$\text{Taux net de scolarisation} = \frac{\text{Population scolarisée (6 à 11 ans)}}{\text{Population scolarisable (6 à 11 ans)}} \times 100$$

Sources : Direction des études et de la planification (DEP) du Ministère des Enseignements moyens et supérieur (MEMS)

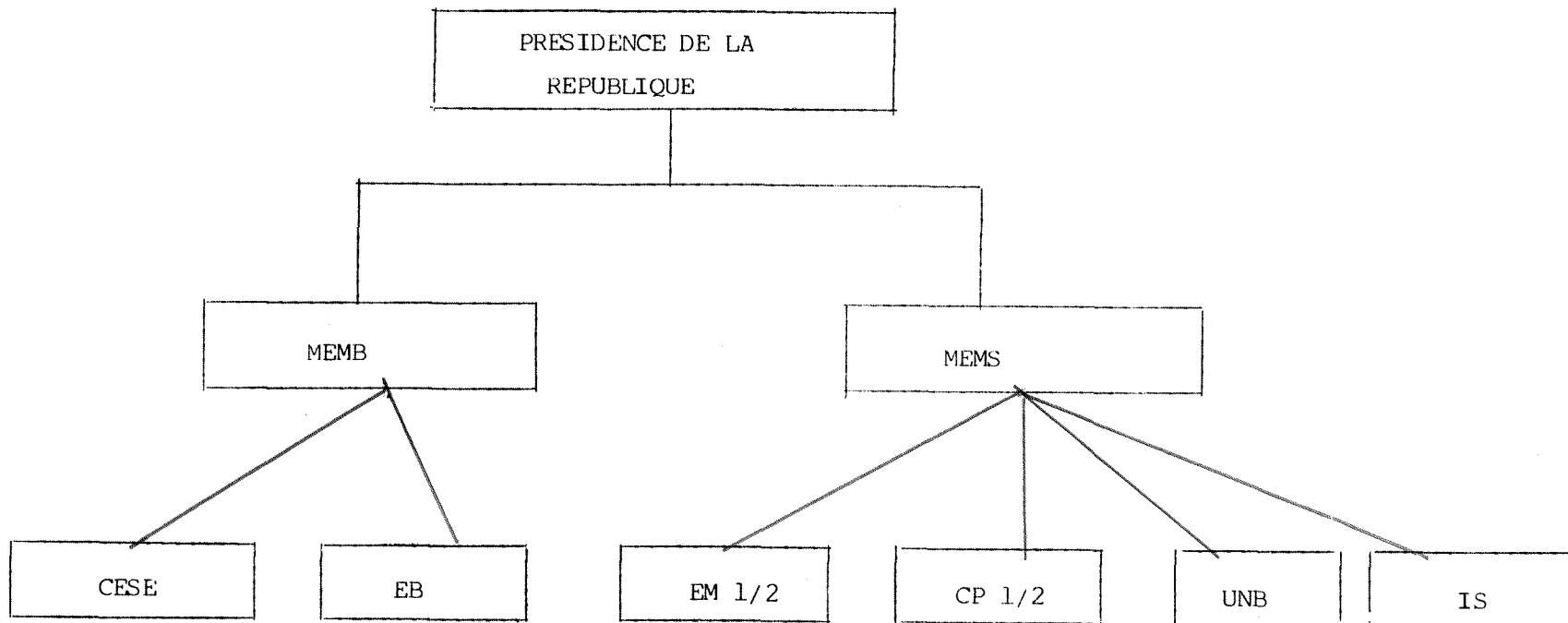
**COMMENTAIRE DES DONNEES CHIFFREES des tableaux 1, 2 et 3.**

---

---

Le Bénin est un pays à civilisation orale ; il est incontestable que le taux d'analphabétisme soit très élevé. Les pouvoirs publics déploient d'énormes efforts pour scolariser la population des jeunes scolarisables. Le taux de la scolarisation dépasse déjà 50 %, sont comptés aussi dans ce taux, tous les élèves qui abandonnent avant la fin du cycle et qui, faute d'un milieu alphabétisé de soutien, deviennent vite les néo-analphabètes. Or, le Bénin dépense plus de 36 % de son budget national pour la formation des enseignants. Il ne peut plus dépasser ce taux de peur d'engendrer un grave déséquilibre dans les finances publiques et un handicap à son développement socio-économique. Il s'avère donc urgent que désormais, les efforts soient portés sur la création des CDE afin de mettre l'accent sur le goût de la lecture en milieu scolaire où l'analphabétisme peut être maîtrisé.

ORGANIGRAMME DU SYSTEME SCOLAIRE DU BENIN



Légende

CESE : Centre d'éveil et de stimulation pour l'enfant  
EB : Enseignement de base

EM 1/2 : Enseignement moyen niveau 1 et 2  
CP 1/2 : Complexe polytechnique niveau 1 et 2  
UNB : Université nationale du Bénin  
IS : Instituts spécialisés

## DEUXIEME PARTIE

---

---

### II - IMPORTANCE DES CDE.

---

---

La mise en cause par les élèves des réformes de l'enseignement et des méthodes pédagogiques conjointes, inquiète sérieusement les spécialistes de l'éducation. L'éducation parallèle des rues et des médias acquise hors la famille et l'école, modifie dangereusement le comportement des jeunes. Seule une documentation riche et variée, tournée vers leurs centres d'intérêt pouvait les aider à choisir "les bons grains de l'ivraie". Cette aide peut leur venir du documentaliste qui doit être un guide éclairé ; sans cette préparation, les élèves risquent de se noyer dans le flux d'informations.

Or, la formation de l'individu est un des moyens essentiels qui garantissent le développement économique et social d'un pays, quelles que soient ses richesses. Pour y parvenir, l'individu a besoin d'un système d'enseignement efficace. Celui-ci est inconcevable sans le recours à une bibliothèque au centre de l'action pédagogique car, "si tu lui apprends à pêcher, tu le nourris un jour. Si tu lui donnes un poisson tu le nourris un jour." "Si tu lui apprends à pêcher, tu le nourris sa vie entière", dit un proverbe chinois. De plus, l'élève d'aujourd'hui est le cadre de demain ; l'éducation qu'il reçoit est considéré comme un capital placé qui, bien utilisé, doit promouvoir les enjeux économiques du pays. Ici encore, le rôle des CDE est irréfutable. Les CDE ouvrent à tous les élèves, l'accès au monde plus vaste des connaissances techniques et des affaires publiques. L'information et les CDE ont une fonction éducative en permettant aux individus de devenir des citoyens libres, participants au développement et à la prise des décisions dans tous les domaines. Grâce à la lecture, l'individu peut s'identifier par rapport aux autres groupes humains, étendre ses idées et rabattre son amour-propre. Peu à peu, il peut apprendre à connaître l'Afrique, puis le monde. Par la lecture d'ouvrages sur son pays, sur son histoire, sa géographie, en un mot, par sa culture, l'élève apprend à se sentir membre d'une communauté profondément enracinée et sa conscience nationale se développe simultanément. En mettant à sa disposition des ouvrages d'auteurs étrangers, les CDE lui permettent de mieux comprendre le monde qui l'entoure, de ne se sentir nulle part étranger. "Chaque bibliothèque, dit André Maurois, devient un institut de compréhension internationale".

## 2.1 - Le C.D.E., appui pédagogique.

A la pédagogie directive doit se substituer la pédagogie active où l'élève est et demeure le vrai artisan de sa propre éducation. L'explosion des médias transforme foncièrement le rôle du professeur, le seul jadis détenteur du savoir. L'élève n'est plus le déversoir d'une pédagogie dogmatique et contraignante qui l'oblige à mémoriser des termes savants, souvent inadéquats par rapport à sa vie quotidienne. L'élève est plus que jamais l'auto-enseignant dans un système où le professeur occupe la place d'un guide et d'un animateur... Les moyens didactiques qui permettent à l'élève de participer à sa formation, de porter son jugement sur les programmes, notamment sur la vie collective du lycée ou collège, proviennent en grande partie, d'un complexe culturel. Le CDE est le cadre principal d'une institution éducative où se réalise une auto-formation.

L'élève y vient pour trouver un complément aux cours du professeur, préparer ses exposés, se documenter ou s'instruire lui-même. "La bibliothèque est "l'axe fondamental d'une nouvelle pédagogie, affirmait Jean HASSENFORDER, dans son article intitulé : "Le centre de documentation : plate-forme du travail indépendant" (2). Plus loin de nous, retentit déjà la voix d'un précurseur de la révolution des méthodes pédagogiques, MELVIL DEWEY qui écrit dès 1880 : "L'éducation nouvelle se caractérise par la substitution de la bibliothèque au manuel et à la conférence ex-cathédra. Dans les meilleurs collèges, des séminaires sont organisés dans tous les départements. Le but principal des cours est d'apprendre aux étudiants à travailler en bibliothèque et lorsque quelqu'un est capable d'utiliser intelligemment une vaste documentation bibliographique et sait trouver rapidement et avec précision dans une bibliothèque ce qu'il recherche, il peut se vanter d'avoir une bonne éducation" (3). En bref, "Le centre documentaire est perçu comme le point d'appui d'une pédagogie nouvelle où le

---

(2) HASSENFORDER (Jean). Le Centre de documentation : plateforme du travail indépendant.

In : Connaissance et Formation, Juillet, 1974, p. 21.

(3) DEWEY (Melvil). Livrairies as related to the educational work of the state.

In : Regent's bulletin. University of the state of New York, August, 1890, N° 3, p. 118.



document se substitue pour une part au cours magistral comme source d'information pour les élèves, ces derniers pouvant ainsi exercer un rôle actif dans leur propre formation" (4) disait Marcel SIRE pour rejoindre la déclaration de MELVIL DEWEY. C'est aussi un point d'appui de l'actualisation des cours magistraux pour les professeurs.

Les CDE donnent le goût de la lecture et sont un facteur d'épanouissement dans tous les domaines. Ils permettent l'auto-documentation et aident ainsi les élèves à acquérir la maîtrise de l'information sur les différents supports, pour une exploitation permanente.

## 2.2 - Acquisition et consolidation du savoir.

L'action pédagogique des CDE serait vaine si elle ne débouchait pas sur l'envie continuelle d'apprendre à apprendre, voire apprendre à devenir, c'est-à-dire, s'adapter à toutes les situations nouvelles. L'acquis est ainsi incorporé par l'élève dans toutes ses dimensions : savoir savoir-faire et savoir-être. L'élève, avec l'aide du bibliothécaire-documentaliste les CDE doivent lui fournir les armes dont il pourra se servir toute sa vie durant. Il vient au CDE non seulement pour lire, se documenter, feuilleter une revue nouvellement parue, visiter les expositions, mais pour recevoir une initiation à la recherche et à l'analyse documentaires. C'est à l'aide des moyens d'accès au document, qu'il pourra découvrir des informations sur les cours magistraux d'histoire, de géographie et de français... Ce qui lui permettra de mieux les comprendre et les assimiler. "Dans un monde où savoir égale pouvoir, le savoir ne se donne pas, il se prend. Chacun doit pouvoir construire son propre savoir par la maîtrise des outils documentaires" (5). Les CDE deviennent alors un lieu privilégié d'information et d'échange, le ferment de l'action pédagogique tout court. Ce sont enfin des centres de détente et de divertissement, surtout de culture authentique grâce à laquelle les établissements secondaires s'ouvrent sur la vie. "Un lycée c'est une bibliothèque avec des classes autour !" (6) conclut Jean GHEHENNO.

---

(4) SIRE (Marcel). Les Centres documentaires dans l'enseignement secondaire. In : Inter-CDI, 1984, N° 72, p. 7.

(5) HERMELIN - GUILLOU (Cristiane). La Formation documentaire dans un processus de formation globale. In : Education et développement ..., Juin-juillet, 1980, N° 141 p. 24.

(6) BEYLIE (Claude). Les Bibliothèques dans les établissements scolaires. In : Lecture et bibliothèques, 1967, (Oct.-Déc), N° 3-4, p. 21.

### 2.3 - Problème des CDE au BENIN.

Les enquêtes effectuées dans les établissements secondaires du BENIN nous permettent de cerner les problèmes des CDE dans ce pays. Les effectifs des collèges et lycées nous convainquent de l'existence des lecteurs potentiels, d'élèves avides de lecture, à condition qu'on leur en donne les moyens. Les pouvoirs publics ont accompli d'énormes efforts en faveur de la scolarisation et de l'alphabétisation. Ces efforts demeureront des édifices "bâti sur le sable", tant que ne seront pas développés les CDE, véritables moyens d'une culture autonome et harmonieuse.

Au cours de notre enquête dans certains établissements secondaires, nous avons constaté que les structures existantes s'apparentent à des "armoires-bibliothèques", sinon à des stocks de livres dépassés. Au lycée Béhanzin par exemple, le "fonds ancien" de la "bibliothèque scolaire" est entreposé dans un coin de la "librairie". Cependant, le centre de documentation des professeurs est plus ou moins entretenu. Le lycée TOFFA l'en vit la même situation que celui de Béhanzin. De cotonou à Parakou en passant par Abomey, nous avons enregistré, dans les établissements secondaires, des ressources documentaires non coordonnées et dispersées, héritées de la colonisation ; seul le personnel de l'enseignement bénéficie d'une documentation pédagogique.

Le personnel chargé des CDE souvent composé des instituteurs détachés pour raison de santé, n'a reçu aucune formation bibliothéconomique. Il est utilisé à d'autres tâches que la documentation : relevé des notes au censorat, surveillance des devoirs, permanences etc. L'absence de structures adéquates, de local fonctionnel, de fonds documentaire adapté, de personnel qualifié, résume bien l'état déplorable des CDE dans les établissements secondaires du Bénin. Or, "Avec les bibliothécaires-documentalistes pour conseiller et guider les lecteurs, avec les catalogues et les index améliorés, il est possible de faire d'une bibliothèque une université sans professeurs" (7), disait MELVIL DEWEY. Cette réflexion souligne bien la nécessité d'installation des CDE dans les lycées et collèges du Bénin. Les autorités compétentes sont-elles restées insensibles à cette situation ? Il y a eu, avouons-le, des tentatives de mise en ordre, notamment du centre de documentation et d'information pédagogiques (CDIP).

---

(7) DEWEY (Melvil). Libraries as related to the education work of the state. In : Régent's Bulletin. University of the state of NewYork, N°3, August 1890, p. 119.

## 2.4 - Action du C.D.I.P / I.N.F.R.E.

Le Ministère de l'Enseignement du Premier Degré (MEPD) \* dont dépendent les lycées et collèges, a dépêché une Commission de professionnels chargée d'inventorier les insuffisances des unités documentaires de son département. Le thème de réflexion a été la "Gestion saine du livre et de la documentation", du 15 au 30 juin 1979. Les conclusions des enquêteurs rejoignent les nôtres déjà signalées dans le paragraphe précédent. Du rapport déposé par les "commissaires", se dégagent des propositions concrètes, capables de remédier à la situation alarmante des "bibliothèques scolaires" et surtout des lycées et collèges. D'où l'initiative du CDIP.

Dès 1983, le centre de documentation et d'information pédagogiques (CDIP) de l'Institut national pour la formation et la recherche en éducation (INFRE), fortement représenté au sein de la commission d'enquête, a lancé un projet de réorganisation des bibliothèques scolaires devenues des "CDE" \*\* en vue de les sortir de leur ornière. Trois expériences-pilotes sont en cours, dans trois établissements secondaires : lycées Toffa ler de Porto-Novo et Mathieu BOUKE de Parakou puis le collège d'enseignement moyen de Gbégamey (Cotonou). Sur les trois établissements, seul le lycée Toffa ler bénéficie d'une action concrète à laquelle nous avons participé en 1984 (8)

Le CDE du Lycée Toffa ler a été installé grâce aux efforts conjoints du lycée (aménagement et équipement du local), du Service culturel français, Coopération franco-béninoise (dotation de livres) et enfin, du travail technique du CDIP/INFRE. Il a été inauguré le 24 janvier 1985 par la Directrice générale adjointe du Ministère des enseignements moyens et supérieur, en présence des représentants des institutions ci-dessus nommées.

---

\* Devient "Ministère des enseignements moyens général technique et professionnel (MEMGTP), de 1981 à 1985 (juillet) puis fondu au "Ministère des enseignements moyens et supérieur (NEMS)".

\*\* Centre de documentation d'établissement.

(8) SELOVE (Pothin). Le Problème des ressources documentaires au Bénin. Talence : Université de Bordeaux III, 1985, p. 36-37.

C'est l'ancien réfectoire du lycée qui abrite le CDE. Il est situé au rez-de-chaussée, à l'aile gauche du bâtiment principal, non loin du terrain de sports. C'est un local isolé par rapport aux autres, de manière à créer un climat propice à la lecture (120 m<sup>2</sup>). Le fonds d'ouvrages, composé de documentaires et de romans, s'élève à 2 785 volumes dont 2 233 du fonds existant ; il faut y ajouter une dizaine de périodiques. Il dessert pour le moment, les élèves des classes terminales (137 élèves) du lycée Toffa ler.

Toutefois, les professeurs peuvent y avoir accès à condition de consulter les documents sur place. Il a été arrêté le principe de prêt collectif sur la base d'un bon de cession signé du professeur pour une classe terminale donnée\*. Le droit d'inscription est fixée à 300 F CFA, droit par lequel une carte est établie au nom de chaque élève. Cette dernière lui permet d'emprunter un livre pour 15 jours. Le libre accès est adopté pour l'exploitation des documents à partir des fichiers titres et auteurs.

La gestion est assurée par un instituteur qui a suivi un stage d'un mois au CDIP/INFRE. Quel but le CDIP poursuit-il pour une telle initiative ? Il souhaite particulièrement :

- 1) que le CDE se présente essentiellement comme une bibliothèque visant à développer chez les élèves le goût de la lecture ;
- 2) qu'il les incite à apprendre à se documenter pour être mieux informés à partir principalement de documents publiés ;
- 3) qu'il dispose d'une documentation variée et bien fournie afin de répondre efficacement à l'action pédagogique des établissements secondaires.

Le Responsable du centre a bien mis en place le CDE, mais il lui reste beaucoup à faire car, lors de notre sondage de juillet 1985, les élèves nous ont déclaré qu'ils ne sont pas entièrement satisfaits des

---

\* Ce système existe au CES J.Vilar que nous avons visité.

services offerts par leur CDE. Nous avons essayé de découvrir les causes de leur insatisfaction : communication restreinte aux seuls élèves des classes terminales, pauvreté du fonds d'ouvrages etc. Lors de l'inauguration, le responsable du CDIP a bien précisé qu'il s'agissait là d'une expérimentation : "La première année de fonctionnement du CDE est une année de "rodage". Espérons qu'à la fin de celle-ci, le CDE sera véritablement intégré au lycée et qu'il aura fonctionné de telle sorte que son existence apparaîtra comme "indispensable aux actions pédagogiques et éducatives". Souhaitons enfin que cette première expérience débouche sur des conclusions précises, concrètes et réalistes dont pourront bénéficier les autres établissements scolaires soucieux de créer leur propre CDE" (9). Telles sont les raisons fondamentales qui justifient l'importance de notre étude.

---

(9) C.D.I.P. point fort.

In : Education béninoise. Porto-Novo : INFRE, 1985, n° 003, p. 51.

### TROISIEME PARTIE : PROPOSITIONS

---

---

L'établissement scolaire est une communauté pédagogique et éducative. A ce titre, la création des centres de documentation d'établissement (CDE), s'inscrit dans le cadre de la rénovation pédagogique expérimentée par le CDIP de l'INFRE, grâce aux conclusions de la commission créée par le MEPD\* sur la "Gestion saine du livre et de la documentation". C'est pourquoi les professeurs des enseignements moyens doivent éviter les risques d'un enseignement disjoint dispensé dans un climat abstrait et dogmatique. L'enseignement doit s'appuyer sur les méthodes actives qui consistent à développer chez l'élève le goût de la synthèse, grâce à la présence d'un CDE. Les CDE demeurent les foyers culturels primordiaux, capables d'établir des liaisons entre les équipes pédagogiques spécialisées d'une part, entre ces équipes et l'équipe administrative de l'établissement d'autre part. C'est l'axe autour duquel se greffent la mission et les fonctions des CDE que nous envisageons. La documentation et l'information pédagogiques fondées sur le travail indépendant de l'élève, résume la mission fondamentale des CDE : qui n'est autre que l'organisation et la mise à la disposition des professeurs et des élèves, de cette documentation pédagogique sous toutes les formes : graphiques, audiovisuels et objets. Les CDE permettent de mener, non seulement l'action pédagogique, mais d'instaurer et de promouvoir le développement des activités socio-culturelles au centre desquelles le bibliothécaire-documentaliste joue un rôle moteur et dynamique...Que pouvons-nous proposer au BENIN, pays en développement, mais aux ressources limitées d'une part, et dont la civilisation est essentiellement orale, d'autre part ?

Il s'agira pour nous de faire des propositions réalistes, immédiatement applicables, extraites des expériences des pays avancés, notamment la FRANCE. Nous dirions des propositions adaptées à nos réalités socio-économiques et culturelles, mais étroitement liées aux normes prescrites par les organisations internationales (IFLA, AFNOR, UNESCO ...). Ainsi, elles s'articuleront autour de quatre pôles : la création d'un réseau intégré des CDE, l'installation des locaux, la constitution des fonds puis la gestion de ces fonds.

\* Ministère de l'Enseignement du Premier degré, fondu dans le "Ministère des Enseignements moyens et supérieur (MEMS)."

### 3.1. Création d'un réseau intégré des CDE.

Dans tous les domaines de l'activité humaine, il n'est plus question de se marginaliser si l'on veut réussir une entreprise. C'est ce qui justifie l'existence des sociétés multinationales, les groupes de presse multimédias, les organisations nationales ou internationales à vocation professionnelle. S'unir pour lutter contre l'inflation, contre les coûts galopants (participation collective) du transfert de l'information, demeure une préoccupation.

De nos jours, aucune unité documentaire ne peut prétendre vivre dans l'autosuffisance, malgré la richesse de son fonds car "On a souvent besoin d'un plus petit que soi", renchérit LA FONTAINE. Toute unité documentaire doit tendre la main à sa voisine et réciproquement. Ainsi, la diffusion des informations est aux mains des spécialistes qui ne ménagent aucun effort pour partager les ressources et mieux les répandre : partager ou échanger les fonds documentaires pour maîtriser le déséquilibre à tous les niveaux afin que le droit à l'information ne soit pas un mot vide de sens. L'arme la plus efficace pour y parvenir, est la création d'un réseau intégré. Que sous-tend ce mot ?

Le réseau documentaire, comme l'a défini Jacques CHAUMIER, est un "Groupe de centres ou services de documentation travaillant dans un même domaine ou des domaines connexes et se partageant les fonctions documentaires ou les documents à traiter en vue d'une mise en commun des ressources de chaque Centre" (10). La création d'un réseau intégré des CDE apparaît comme un salut dans un pays en développement comme le BENIN où les moyens sont très limités. Les bibliothèques de lecture publique y sont rares. L'expérience de la EN en matière de Lecture publique atteint peu les populations urbaines où "les bibliothèques provinciales" sont toutes implantées. Il faut d'abord satisfaire toute la "population lisante" des villes avant de desservir les populations les plus éloignées. L'arrêté n°28 MACP/DGM/DBN du 30 juillet 1983 a créé des bibliothèques locales de lecture publique (BLLP) au niveau de certains districts. Mais dans les faits, il n'y a que celle de Pobé qui a été réalisée (1 sur 6). La pénurie documentaire est une preuve irréfutable de cette insuffisance. Autant

---

(10) CHAUMIER (Jacques). Travail et méthodes du / de la documentaliste.  
Paris : EST, 1980, p. 88.



d'arguments solides qui soulignent l'importance de la création d'un réseau intégré des CDE. Celui-ci permettra de mettre en commun le fonds global des CDE constitué par le regroupement de toutes les fiches élaborées (Fichier Central), d'en faire un catalogue collectif et de le diffuser à tous les CDE. Cela aidera à connaître : "Qui a quoi ?", afin de satisfaire les besoins des utilisateurs par le prêt inter-CDE, de réduire et de partager les coûts de l'information ainsi que les travaux bibliothéconomiques : catalogage partagé (CAPAR). Enfin, le réseau intégré des CDE renforcera la coopération et harmonisera la politique d'acquisition etc. Comment peut-on organiser ce réseau ?

Nous rappelons que le BENIN est divisé en 6 provinces (régions) qui se partagent les 84 districts (arrondissements). Ceux-ci possèdent au moins un Collège d'Enseignement Moyen Général (CEMG) sans compter les lycées et les écoles d'enseignement technique et professionnel. Plus d'une centaine d'établissements secondaires (136) sont installés dans le pays. Ainsi, plus de 100 CDE alimenteront le réseau lorsqu'on fera de leur création, une réalité. Nous envisageons deux niveaux : local et national.

Au niveau local, le réseau se situe au niveau de l'établissement lui-même, à cause du nombre insuffisant des CDE. L'établissement constitue un réseau multidirectionnel dans lequel le CDE joue le rôle d'émetteur, récepteur, ou même relais :

- réseau Direction-Personnel, Elèves, Parents,
- réseau Professeurs,
- réseau Elèves,
- réseau Professeurs, Elèves, Parents,
- etc.

Le réseau propre au documentaliste peut être conçu suivant les modes de communication ci-après :

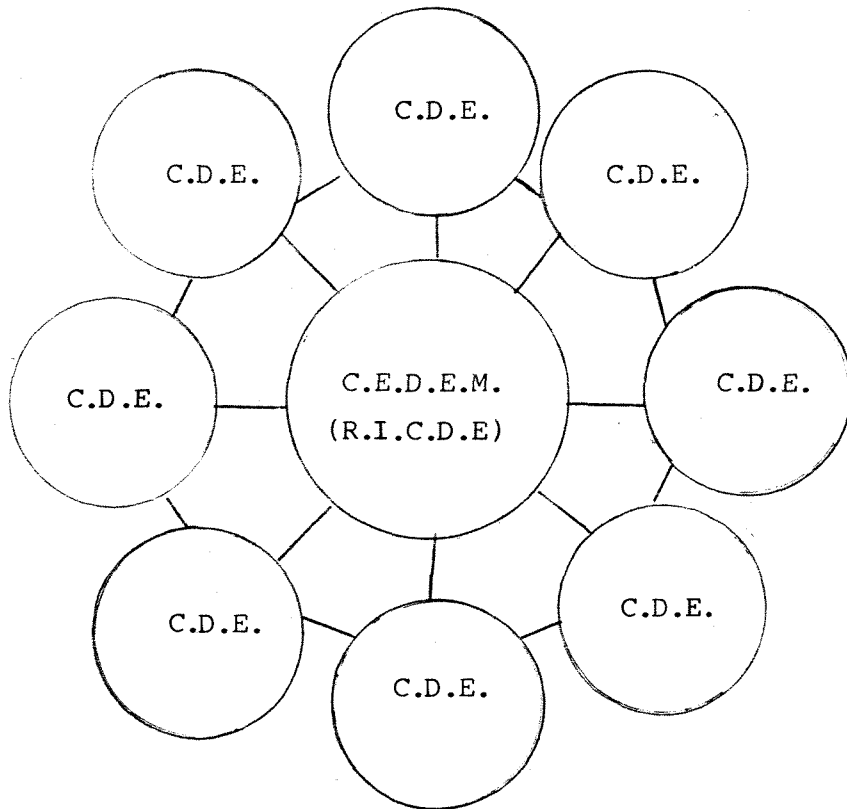
- l'information passe directement d'une personne à l'autre : documentaliste-administration-professeurs-élèves-parents et vice versa (communication immédiate);
- l'information est médiatisée, soit individuellement ou collectivement : notes de synthèse ou résumés sur profils, circulaires, dossiers, communiqués dans les journaux, les affiches etc. (diffusion médiatisée)

Dans les relations publiques, les CDE des districts proches ou lointains peuvent coopérer entre eux : concertation, échange d'expériences, rencontres, équipe de travail, prêt inter-CDE ... Ensuite, ils entretiendront des liens de coopération avec tous les autres organismes d'action culturelle de leur milieu : bibliothèque locale de lecture publique, les foyers culturels, les musées, les agences d'information, les entreprises (jumelage). Enfin, ils feront parvenir le bordereau de leurs notices au Centre d'Etudes Documentaires pour les Enseignements Moyen (CEDEM) pour le contrôle, la correction éventuelle et la saisie.

Au niveau national, il existe un projet de liaison documentaire entre les collèges des enseignements moyens qui consistera en l'organisation rationnelle de la documentation et l'établissement de catalogues : auteurs, titres et matières. Le réseau intégré ne supprimera pas l'autonomie de chaque CDE qui relève directement de l'autorité du Chef d'Etablissement. Les fiches de tous les CDE nationaux ou provinciaux parviendront au service central où se situe le Fichier Central. Il s'agit d'harmoniser l'organisation et la gestion de tous les CDE à partir des différents fichiers de ceux-ci. Cela suppose que tous les CDE adoptent les mêmes tâches bibliothéconomiques : format, classement, règles de catalogage et d'indexation etc. Parlant ainsi le "même langage", il sera facile aux CDE de districts et de provinces d'échanger les documents entre eux. Chaque CDE fera parvenir au CEDEM, les notices de son fonds. Celles-ci vérifiées et corrigées éventuellement, permettront la mise en route d'un catalogue collectif du réseau intégré des CDE (CC/RICDE). Ce dernier demeure le moyen de localisation et d'accès de toutes les ressources communes aux CDE en vue de la circulation optimale de l'information. Le CEDEM publiera donc ce catalogue à l'intention de tous les CDE grâce à son personnel qualifié. Ce qui permettra aux CDE d'établir les liens de coopération, d'échange et de prêt inter-CDE. Médiateur privilégié entre les CDE, le CEDEM contrôle la distribution et la diffusion de l'information de tout le réseau. Coordinateur national du réseau, il doit coopérer avec tous les organismes d'information, d'éducation et de culture sur le plan national et international.

Dans l'avenir, le Fichier Central des CDE pourra être informatisé pour un repérage plus performant et plus rapide.

## RESEAU INTEGRE DES C.D.E.



C.E.D.E.M. = Centre d'études documentaires pour les enseignements moyens

R.I.C.D.E. = Réseau intégré des centres de documentation d'établissement

C.D.E. = Centre de documentation d'établissement

### 3.2 - Installation des locaux

Le souci permanent qui doit nous guider est de proposer aux autorités compétentes, des solutions concrètes immédiatement réalisables, quant aux problèmes d'installation et d'équipement des locaux. Ce qui nous amènera à exploiter l'espace existant, disponible, transformable sinon aménageable dans les établissements secondaires : les réfectoires, les dortoirs, les classes... Il s'agit de prévoir un local pour le service central des CDE et les CDE eux-mêmes.

#### 3.2.1. - Local du service central

Le "Centre d'Etudes Documentaires pour les Enseignements Moyens (CEDEM)" sera installé dans l'une des provinces, de préférence, près du Ministère chargé des Enseignements Moyens et Supérieur (MEMS). Logé dans un bâtiment administratif à aménager, il se composera des salles suivantes :

- 1 Direction (24m<sup>2</sup>)
- 1 Secrétariat de direction (24m<sup>2</sup>)
- 1 Service pour les Enseignements moyens (24m<sup>2</sup>)
- 1 Service pour les collèges techniques et professionnels (24m<sup>2</sup>)
- 1 Service financier (30m<sup>2</sup>)
- 1 Service technique (30m<sup>2</sup>)
- 1 Magasin (130m<sup>2</sup>)
- 1 Salle polyvalente (120m<sup>2</sup>)
- 1 Salle duplication archives (25m<sup>2</sup>)
- 1 Sanitaire (6m<sup>2</sup>)

L'équipement sera réalisé par les fabricants locaux avec les bois africains en l'occurrence l'acajou à partir des modèles normalisés : bureaux, armoires, chaises, rayonnages, épi, chariot... Ce parti pris a plusieurs objectifs :

- Faire travailler les artisans locaux,
- Utiliser des matériaux que l'on trouve sur place,
- Réaliser des économies importantes sur le prix de revient des équipements.

### 3.2.2 - Local du CDE

Pour les anciens lycées et collèges, l'aménagement des bâtiments existants est l'une des solutions prioritaires. Le lycée Toffa 1er en est un exemple (120m<sup>2</sup>). Comme nous l'avions annoncé des réfectoires, des dortoirs et des classes y sont disponibles. Il suffira de transformer, de juxtaposer plusieurs salles de classe pour obtenir des locaux aménagés et fonctionnels. Compte tenu de l'importance des lycées et collèges, puis des moyens financiers dont ils disposent, nous proposons un seuil de 120m<sup>2</sup> et 65m<sup>2</sup>, surface à prévoir pour le CDE, qu'il s'agisse d'un lycée ou d'un collège. L'aménagement doit tenir compte de l'extension éventuelle des locaux. Les salles qui nous semblent prioritaires à aménager :

- Bibliothèque unique pour élèves et professeurs,
- Salle de lecture compartimentée pour petits (6ème-4ème), grands (3ème-Terminal)
- Salle de Documentation,
- Salle d'auto-documentation,
- Salle d'appareils audio-visuels,
- Salle polyvalente (activités, péri, para, post-scolaires)
- Sanitaires, etc.

Il faudra prévoir deux portes d'entrée et de sortie près de laquelle, on placera le bureau du prêt (documentaliste). Les locaux doivent réunir les conditions suivantes :

- Accès facile, en rez-de-chaussée, de préférence, le plus près possible des utilisateurs et le plus loin possible des bruits ;
- Surface permettant la libre circulation des usagers et éventuellement, des extensions ultérieures ;
- Disposition simple, facilitant la surveillance, mais aussi l'évacuation rapide en cas de besoin ;
- Bonne aération et éclairage naturel.

Les dangers à éviter quant à la conservation et la communication des documents ; ce sont les suivantes :

- Les températures élevées ;
- La trop grande sécheresse ou la trop grande humidité ;
- L'excès ou l'absence de lumière, les insectes, le feu, les usures, les vols, etc.

Les profils des usagers, l'adaptation aux conditions locales et le respect des normes prescrites résument les indicateurs d'un programme de construction.

Comme les locaux, le mobilier et l'équipement doivent répondre à un certain nombre de critères :

- Etre fonctionnels, d'un accès et d'un maniement faciles ;
- Couleurs agréables, aspect esthétique ;
- Etre adaptés au poids des documents et aux gestes du Bibliothécaire-Documentaliste et des usagers.

Ainsi, tout autour de la salle, on installera des rayonnages de 2,10 m pour séparer le secteur petits et grands ; on prévoira 1 épi, 1 rayonnage à double face de 5 m de long. Le mobilier comprendra en plus des rayonnages, des tables de 4 à 6 élèves de 0,90 X 1,50 m, des tableaux d'affichage de 0,90 X 1,80 m, 1 armoire, des présentoirs ou tablettes inclinées pour les journaux et revues, des fichiers normalisés, enfin une armoire destinée aux ouvrages des professeurs (spécimens).

En ce qui concerne le local, il existe des normes de construction et d'agencement qui sont adaptables, en particulier aux pays tropicaux ; des normes sont spécifiques aux problèmes de construction, de plans, d'équipements, de ventilation, d'éclairage et de circulation des lecteurs dans la bibliothèque. (Bibliographie : N°8 et 27).

Il serait souhaitable que le MEMS accorde une subvention d'incitation à l'aménagement et à l'équipement des locaux des CDE d'anciens établissements secondaires. Le CDE intégré à la construction des nouveaux établissements, sera entièrement pris en charge par le MEMS.

### 3.3 - La Constitution des Fonds

Les CDE doivent offrir aux jeunes, l'accès à des fonds documentaires bien composés afin de compenser les inégalités sociales entre les élèves des zones rurales et urbaines, surtout les démunis. Ils susciteront auprès des élèves les activités de lecture à une période stratégique pour l'avenir. En un mot, les CDE développeront des attitudes d'auto-formation qui se maintiendront au cours des années ultérieures. Si les CDE sont les lieux indiqués où l'élève fait l'apprentissage de l'auto-documentation, les fonds documentaires doivent refléter les moyens indispensables à la réalisation de cet objectif.

#### 3.3.1 - Les documents graphiques et audio-visuels

Il ne s'agit pas ici d'établir une liste exhaustive des fonds, mais de donner les orientations générales pour une politique cohérente de choix et d'acquisition des documents. Qu'il s'agisse de l'acquisition, à titre onéreux ou gratuit, les fonds doivent se composer des publications nationales, africaines et étrangères :

- La documentation administrative : les annuaires et les guides, liste générale des établissements publics et privés d'enseignement moyen de la province, les textes sur l'Education Nationale, le journal officiel.

- La documentation pédagogique : les horaires, les programmes et les instructions sur des différentes disciplines pour les différentes classes ou préparations, les publications pédagogiques et diverses.

- La documentation pour l'orientation : les publications des écoles professionnelles, des instituts, Avenirs (ONISEP), Inter-CDI (France), etc.

- La documentation didactique : les publications de l'Institut National pour la formation et la recherche en éducation (INFRE), de la direction des études et de la planification des Ministères de l'Enseignement de Base et des Enseignements Moyens et Supérieur (plans, statistiques...) et de tous autres organismes d'information.



- La documentation encyclopédique, les documents graphiques : dictionnaires, encyclopédies, brochures, périodiques, livres (manuels scolaires), atlas, plans, cartes et dossiers sur lesquels sont données des indications et des connaissances précieuses ; les documents audio-visuels : diapositives, films, disques, cassettes avec les notices d'utilisation de quelques appareils (visionneuses, magnétophones), etc.

- La sélection des ouvrages sera faite par la commission d'achat de l'établissement (chef d'établissement, le censeur, l'intendant, le surveillant général, les professeurs responsables des différentes disciplines, le responsable de la coopérative scolaire et le bibliothécaire-documentaliste) à partir des répertoires bibliographiques (catalogues d'éditeurs) et des revues professionnelles ou spécialisées. La présence de cette commission d'achat s'avérera nécessaire du fait que la détermination de la valeur intrinsèque des documents et leur utilisation résultent souvent de démarches empiriques et subjectives. Le documentaliste jouera utilement le rôle de guide pour faire comprendre à cette commission, le bien-fondé des documents non sélectionnés et les possibilités de les emprunter grâce à la mise en place du réseau intégré des CDE.

Dans le souci de coordonner les fonds documentaires, il sera créé un service central des CDE chargé d'assurer la politique d'acquisition et de traitement (à court terme) des documents, avant leur acheminement vers les CDE concernés, à cause du manque de personnel qualifié. A titre indicatif, nous avons indiqué en annexe, la liste de certaines maisons d'éditions et librairies spécialisées.

Enfin la civilisation béninoise étant orale, il serait intéressant d'intégrer les enregistrements des traditions orales au fonds des CDE (enregistrements phonographiques).

### 3.3.2 - Le fonds des sources orales

L'AFRIQUE est décrite sous son vrai jour grâce aux sources orales. L'importance de la tradition orale est aujourd'hui reconnue dans la connaissance de l'histoire africaine. La littérature africaine est d'abord orale avant d'être écrite. C'est pourquoi les sources orales font partie intégrante des fonds des CDE du BENIN.

Personne n'est mieux placé que les africains eux-mêmes pour repérer, collecter et répertorier les valeurs culturelles les plus fragiles, comme les traditions orales dont les détenteurs et connaisseurs sont aujourd'hui en voie de disparition, des philosophes et penseurs versés dans la connaissance des us et coutumes, des musiciens et spécialistes des chants anciens et sacrés, des maîtres-artisans dépositaires des connaissances technologiques et initiatiques traditionnelles (artisans du bois, des métaux ferreux et des pierres précieuses, tisserands, cordonniers...), des guerriers, des aèdes dynastiques, des guérisseurs pastoraux, des lettrés et érudits musulmans, des prêtres des cultes traditionnels, etc.

Dans une oeuvre collective, improvisée, "L'Ecole et la Tradition", Stanislas ADOTEVI, écrivain béninois, déclarait : "Dans un pays où la danse, l'histoire racontée, le conte mimé ont une grande importance comme moyen de communication, le théâtre se doit de s'inspirer de chacun de ces modes d'expression... Il faut toujours partir de la tradition" (11). Il souligne donc la place de l'AFRIQUE contemporaine en pleine mutation, mais profondément enracinée dans ses traditions.

La parole demeure le moyen principal des enseignements traditionnels (de "bouche à oreille"). Le rôle d'un magnétophone se révèle très important avec une méthodologie appropriée. Il revient au documentaliste de trouver une stratégie pour le recueil des sources orales avant qu'il ne soit tard. Des travaux et des rencontres internationales ne cessent de faire le tour du sujet. Ainsi, lors des "Quatrièmes journées d'études de l'AIESI\* à RABAT (MAROC), 24-29 avril 1984 sur "l'Enseignement des traditions orales", Raphaël NDIAYE disait dans sa communication : "Pour les professionnels de l'information, l'observation des exigences et des caractères de l'oralité est une nécessité dans la mise en oeuvre d'une politique judicieuse et efficace de propagation de l'écrit". Il a préconisé une méthode pour la collecte et le traitement des sources orales, méthode qui s'apparente à celle d'une enquête, basée sur deux typologies :

- La première est élaborée par le Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques pour la Tradition Orale (CELHTO) de NIAMEY ;
- La deuxième a été conçue par Jan VANSINA (12).

---

(11) Cité in Pothin SELOVE.

Le Problème des ressources documentaires au Bénin. Talence : Université de Bordeaux III, 1985, p. 55.

\* ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ECOLES DES SCIENCES DE L'INFORMATION.

(12) VANSINA (Jan). De la tradition orale ... Tervuren : Musée Royal de l'Afrique Centrale, 1961, p. 119.

Cette dernière paraît plus intéressante car, non seulement elle est complète et précise, mais elle donne une définition et une analyse des genres, du double point de vue de leur forme et de leur contenu (voir tableau ci-dessous).

#### Typologie des Traditions Orales (Jan VANSINA)

A	B	C
Catégorie I - Formules	Sous-catégorie	Types-titres Devises Formules didactiques Formules religieuses
II - Poésie	Officielle	Historique Panégyriques Religieuses Individuelle
III - Listes		Noms de lieux Noms de personnes
IV -	Historiques Didactiques Esthétiques Personnes ***	Universels Locaux Familiers Esthétiques ***
V - Commentaires	Juridiques Auxiliaires Sporadiques	Précédents Explicatifs Notes occasionnelles

"Il ne suffira pas de les préserver de la disparition et de les sauvegarder en les traitant comme archives... mais il faudra encore et surtout les soustraire à l'oubli et à l'anonymat, leur assurer une large diffusion au moyen du livre et de la presse, de la parole, du disque, et du théâtre, de l'image et du film..., leur accorder une place importante dans les programmes d'Education Nationale, en un mot les mettre en valeur et les promouvoir" (13) recommande l'UNESCO. La mise à contribution du collectif des professeurs et des élèves, permettra de lier les cours d'histoire, de géographie, de littérature... aux enquêtes au cours desquelles, l'on enregistrera des interviews des sages béninois, à des fins didactiques. Ce système permettra également de créer une véritable "phonothèque" d'enregistrements d'intérêt général dans les CDE.

(13) UNESCO - La Jeunesse et les Valeurs culturelles africaines ....  
Réunion régionale d'Abomey (Dahomey), 2-7. déc., 1974, p. 20.

### 3.4 - La gestion des fonds.

Le CDE doit désormais regrouper toutes les ressources de l'établissement : une seule documentation au service des élèves et professeurs. De par ses fonctions pédagogiques et socio-culturelles, il facilite l'ouverture de l'établissement sur l'extérieur. Son organisation en dépend.

Une fois les fonds constitués, il reste leur gestion qui relève des tâches aussi bien bibliothéconomiques que pédagogiques : le "circuit du livre" et l'initiation à la recherche et à l'analyse documentaires. L'aboutissement de toutes les tâches techniques est l'accès facile aux documents, sous-tendu par les outils de contact. C'est l'axe central de nos propositions.

Le "circuit du livre" est l'ensemble des opérations effectuées sur les documents depuis leur entrée jusqu'à la main de l'utilisateur. Il importe de rappeler, même brièvement les différents stades à l'intention du documentaliste d'un CDE :

- La tenue d'un ou de plusieurs registres chronologiques est obligatoire pour l'entrée de tout document. L'inscription d'un livre sur le registre d'inventaire précède l'opposition d'une estampille sur des pages conventionnellement choisies (marquage indélébile) ;

- La cotation est extraite de la Classification Décimale Universelle (CDU) ; la cote doit être inscrite de manière apparente et indélébile et toujours au même endroit suivant le type de document ;

- Les documents seront catalogués selon les normes (AFNOR) en vigueur : l'ISBD (M) pour les livres et l'ISBD (S) pour les périodiques ; les notices seront simplifiées (entre moyenne et minimale).

- L'indexation matière doit tenir compte des besoins réels des usagers quant au choix de la vedette.

La communication des documents présente deux aspects : la consultation sur place (ouvrages de référence) et le prêt à domicile ; celui-ci nécessite l'équipement du livre : une fiche du livre à glisser à l'intérieur d'une pochette fixée sur la page 3 de couverture, plus une fiche de lecteur. Ce qui prime, c'est la circulation des documents.

Les ouvrages sont rangés par ordre de cote sur les rayonnages (documentaires) sauf les romans ; d'autres sont classés dans des armoires (secteur des professeurs) ou dans des meubles spéciaux (présentoirs pour les revues et journaux), d'autres dans des dossiers suspendus classés selon la CDU (coupures d'articles de revues et journaux, images, photos etc.) Enfin, on peut également regrouper les livres des littératures africaines et étrangères et les classer par siècle ou par nom d'auteur.

Dans le même temps, les diverses fiches rédigées sont classées dans les fichiers correspondants :

- Auteurs
- Titres
- Matières
- ...

Les documents audio-visuels et le matériel d'assistance sont rangés dans la salle fonctionnelle. La salle du travail indépendant est bien équipée et prête à recevoir les élèves et professeurs. Le documentaliste doit préparer maintenant l'accueil et la visite des élèves pendant les séances prévues et suivant un calendrier. Il s'agit d'aider l'élève béninois qui est rarement familiarisé avec le livre en dehors de l'école, à acquérir le goût de la lecture et de la recherche documentaire. Par conséquent, cette visite de première importance, exige du documentaliste, une démarche pédagogique en deux phases : l'exposé et la visite proprement dite.

1 - L'exposé clair, précis et schématisé, consistera à indiquer les heures d'ouverture et de fermeture, à commenter le règlement intérieur, à présenter le CDE dans ses moindres détails (matériellement et intellectuellement) :

- . Le local : le plan et les différentes sections ;
- . Le contenu du CDE : les livres, les périodiques, les dossiers documentaires, les manuels scolaires, les ouvrages documentaires et les ouvrages de littérature, les dictionnaires et les encyclopédies, les disques, les diapositives, les films, les cassettes (enregistrements des sources

orales)... Ici, il importe de définir le document, les documents graphiques et audiovisuels et montrer la corrélation entre eux.

- . L'ordre de classement des ouvrages dans les rayonnages : classement par cote, par siècle ou par nom d'auteur ; on insistera sur la signification de la cote dans la recherche d'un document ; l'accès aux documents par l'intermédiaire des fichiers : auteurs, titres, matières ; on s'attardera sur leur rôle dans la recherche documentaire. A cette occasion, nous nous permettons de rapporter ici "la technique de la recherche" (14) élaborée par Marie GUINET à l'intention des élèves de St Jean de Béthune (Versailles) :

"a) Comment choisir un document :

- Bien délimiter le sujet
- Utiliser les clés du livre (titre, table des matières, index, date d'édition...)

b) Comment utiliser un document :

- Repérage (lecture en diagonale, mais attentive des titres de chapitre, sections, paragraphes, et tout ce qui est écrit en caractères différents)
- Prise de notes (très bref survol de la technique qui a été supprimée de cette séance initiale de méthodologie pour faire l'objet d'une séance mensuelle d'entraînement).

c) Cas particulier : comment utiliser une encyclopédie.

- Encyclopédies :

alphabétiques :

- . Larousse
- . Universalis

systématiques :

- . Bordas : indice
- . Quid : langage courant

---

(14) GUINET (Marie). L'Initiation des nouveaux élèves au CDI.  
In : Inter - CDI, mars-avril, 1986, N° 80, p. 24.

- Toujours passer d'abord par l'index :
  - . Nécessité pour être sûr de trouver
  - . Intérêt supplémentaire : vue élargie du sujet.

d) Marche à suivre pour conduire sa recherche :  
Aller du plus simple au plus compliqué..."

2 - La visite du CDE par les élèves s'inscrit dans le cadre du "vécu", contact physique avec toutes les séries de documents afin de les manipuler. C'est la circulation libre au cours de laquelle des groupes d'élèves seront constitués pour faire des exercices proposés par le documentaliste à partir des fichiers. Lors de la correction de ces exercices, il n'hésitera pas à reprendre les points incompris.

Les systèmes de prêt, surtout à domicile, supposent l'ordre et la discipline : le respect des ouvrages empruntés ainsi que le délai de leur retour. Les fiches de prêt seront classées par ordre chronologique de la date du retour du document, celles des lecteurs le seront par ordre alphabétique. L'ordre doit être observé dans les rayonnages car, "un livre déplacé, est déclaré perdu" (conséquence du libre accès).

Les normes précisent 10 livres par élève ; mais compte-tenu des moyens très limités du pays, nous proposons : 2 à 3 livres au moins (par élève). La constitution du fonds doit en tenir grand compte. Le CDE de Toffa ler, expérience-pilote, prête 1 livre pour 15 jours. Nous souhaitons qu'on réduise le délai à une semaine avec possibilité de prêter 2 livres à la fois en attendant l'accroissement du fonds. En outre, à la place de 300 F CFA, droit d'inscription exigé par le CDE, nous substituons la gratuité, de manière à attirer un bon nombre d'élèves vers la lecture ; aussi, faut-il rappeler que l'un des principes fondamentaux de ce projet, est de "donner le goût de la lecture". Enfin, le CDE doit être largement ouvert à l'ensemble de toutes les classes des établissements secondaires.

Dans le cadre de l'ouverture de l'établissement sur l'extérieur, le CDE doit coopérer avec le CPDIP, les théâtres, les musées, les équipements socio-culturels, les entreprises (jumelage) : les banques, les librairies et les imprimeries, la Loterie Nationale etc. A cet effet, il est souhai-

table de créer une association des Amis des CDE composée de membres hétérogènes (personnels de l'établissement et de l'extérieur, représentants des parents d'élèves) pour le développement et l'épanouissement du CDE dans le domaine artistique et culturel. L'exemple du Projet d'Actions Educatives (PAE) autour des CDI français en témoigne.

Prospective : Il sera difficile aux pays en développement de rattraper les retards déjà accumulés, s'ils ne tiennent pas compte de l'évolution vertigineuse des techniques de communication de ce siècle. De plus, le développement impétueux de l'école parallèle, la priorité accordée au travail autonome de l'élève et la nécessité accrue de la formation permanente font que le livre n'est plus aujourd'hui le seul "porteur" des connaissances. L'image occupe une place aussi importante que celle du livre dans l'acquisition du savoir, au même titre que les documents audiovisuels. Bref, les méthodes actives font appel à plusieurs média : on parle des centres multimédia ou médiathèque... La médiathèque, explique J. CHAUMIER est un "Fonds documentaire constitué de divers types de documents sur plusieurs media : documents imprimés, documents iconographiques, documents audiovisuels etc". (15). C'est pourquoi, aux "propositions concrètes" déjà faites pour l'implantation des CDE, nous ajoutons un projet à long terme : la possibilité de transformer progressivement les CDE, en médiathèque. L'UNESCO, l'organisation internationale qui se penche sur l'équilibre de l'information et de la communication entre les pays développés et le Tiers-Monde, a déjà conçu un "Guide pour la transformation de bibliothèques scolaires en centres multimédia" (16) pour prévenir l'élargissement du fossé.

---

(15) CHAUMIER (Jacques). Travail et méthodes du/ de la documentaliste. Paris : Est, 1980, p. 87.

(16) UNESCO, Guide pour la transformation de bibliothèques scolaires en centres multimédia. Paris : UNESCO, (1974).



Quant au personnel du CDE, la définition des missions en découle. La rénovation pédagogique, les contenus des programmes de l'Ecole nouvelle, l'apport de communication multimédia, comportent le concours intensif des centres de documentation d'établissement. Il convient de doter le CDE d'un documentaliste-bibliothécaire formé et doublé d'un pédagogue, capable d'organiser les collections, de guider, d'orienter et d'animer la recherche documentaire des élèves. Il s'agira donc :

- d'un documentaliste-bibliothécaire qui assurera une initiation et une formation des élèves à la recherche documentaire ;
- d'un documentaliste-bibliothécaire dont l'action sera toujours étroitement liée à l'activité pédagogique de l'établissement ;
- d'un documentaliste-bibliothécaire qui participera à l'ouverture de l'établissement sur l'extérieur ;
- enfin d'un documentaliste-bibliothécaire qui demeurera responsable du centre de ressources documentaires multimédia.

Il est donc souhaitable que le choix des documentalistes-bibliothécaires se fasse parmi les professeurs. Actuellement, une vingtaine d'instituteurs suit une formation initiale pour une durée de deux ans (niveau BEPC) à l'Institut National pour la formation et la recherche en éducation (INFRE). Un cours à option pour les agents se destinant à travailler dans une unité documentaire du système éducatif est prévu dans les programmes de cette école. En outre, les techniciens supérieurs sortis après 3 ans (niveau bac) de l'Institut de formation en sciences et techniques de l'information documentaire, peuvent être recrutés pour les CDE. Dans ce cas, le Comité de documentation en éducation auprès du Ministère des enseignements moyens et supérieur, recevra et appréciera les motivations des candidats.

Il est souhaitable que le directeur du CEDEM, responsable de la formation continue des documentalistes encadre les agents ainsi recrutés. Les inquiétudes dans le domaine du personnel se trouvent donc allégées.

L'incitation à la lecture et l'importance du travail indépendant sont telles que "le bibliothécaire n'est pas pour l'enfant le savoir mais l'instrument qui va lui permettre de découvrir. Il ne sait pas, il va savoir avec lui" (17)

Les CDE, installés au niveau des établissements constituent un réseau coordonné par le CEDEM qui assure le contrôle de la gestion documentaire !

Le CEDEM est un organe déconcentré rattaché au MEMS par l'intermédiaire de sa direction générale. Il a pour but de :

- harmoniser le développement des CDE au niveau du MEMS ;
- Coordonner la politique d'acquisition et de traitement des documents en fonction des besoins et des moyens en liaison avec le comité de documentation en éducation.
- évaluer et de centraliser les besoins en matière de fonds et d'infrastructure scolaire ;
- contrôler la gestion et le fonds documentaire des CDE ;
- assurer la formation continue des documentalistes des CDE ;
- coordonner le réseau intégré des CDE ;
- coopérer avec les organismes d'action culturelle nationaux et internationaux etc.

Compte tenu de l'importance de ses services spécialisés (la centralisation), il est souhaitable que le directeur du CEDEM soit entouré par un personnel compétent intellectuellement formé et techniquement valable.

---

(17) HASSENFORDER (Jean), LAMBERT-CHESNOT(Odile). La Lecture, le bibliothécaire et les enfants....  
In : Education et développement, juin-juillet-août, 1980, N° 141, p.10.

- Le centre provincial de documentation pour les enseignements moyens (CPDEM), est un organe déconcentré au niveau de chaque province. Un technicien en sciences de l'information en sera le responsable. Il servira de relais du CEDEM. Il sera chargé notamment :

- de centraliser les besoins documentaires au niveau de la province pour les faire parvenir au CEDEM ;

---

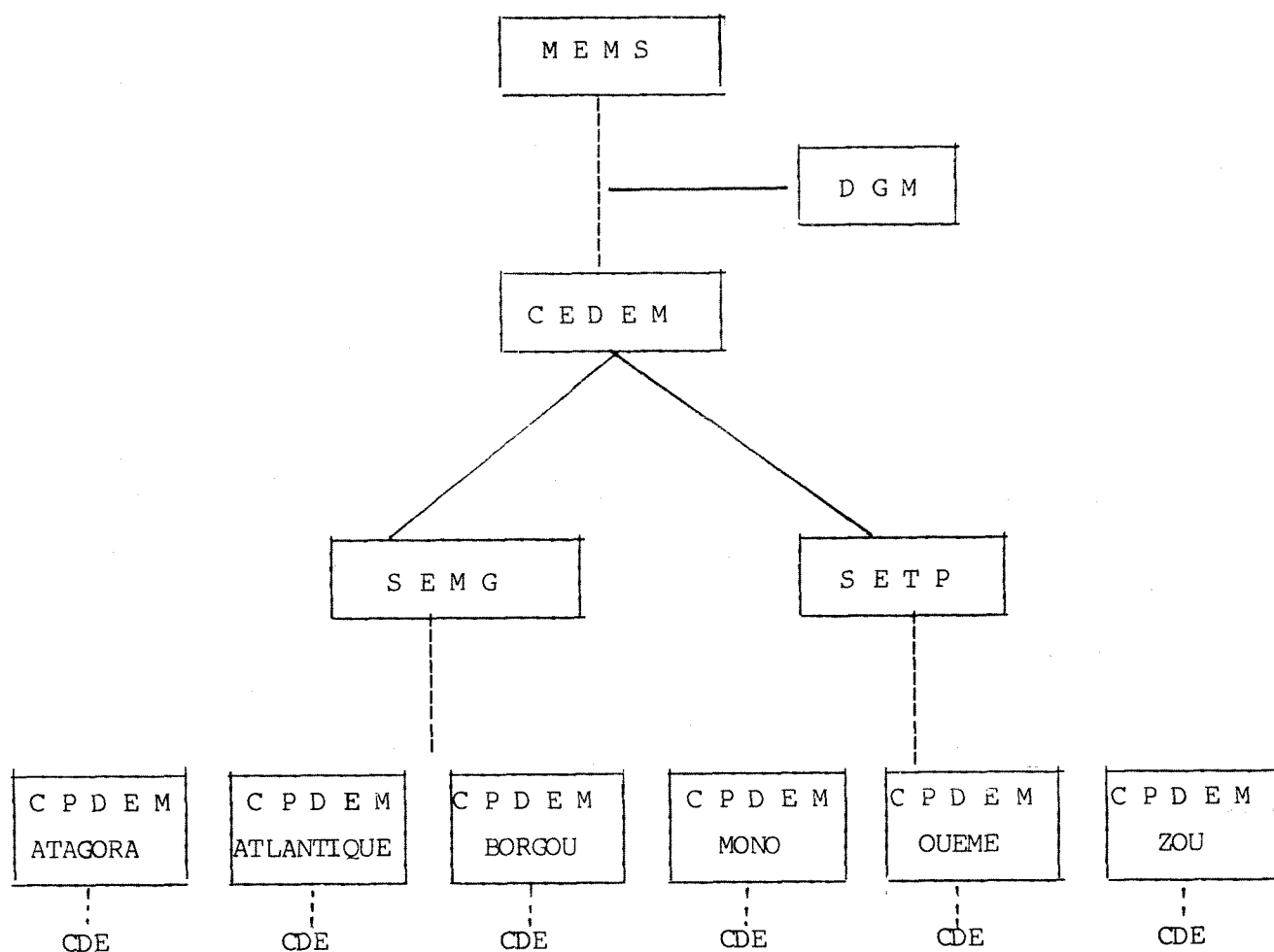
- de renforcer le contrôle technique des CDE de sa province, contrôle fondé essentiellement "sur la concertation, le dialogue et le sens de responsabilités". Il collaborera étroitement avec le responsable du centre provincial de documentation et d'information pédagogiques (CPDIP) avec lequel il cohabitera.

Un arrêté du Ministre des enseignements moyens et supérieur (MEMS) doit fixer l'organisation générale du CEDEM.

ORGANIGRAMME DU CENTRE D'ETUDES DOCUMENTAIRES POUR LES ENSEIGNEMENTS MOYENS

---

( C E D E M )



MEMS : MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS MOYENS ET SUPERIEUR.

DGM : DIRECTION GENERALE DU MINISTERE

SEMG : SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN GENERAL

SET : SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

CPDEM : CENTRE PROVINCIAL DE DOCUMENTATION POUR LES ENSEIGNEMENTS MOYENS

CDE : CENTRE DE DOCUMENTATION D'ETABLISSEMENT.

## CONCLUSION

La montée accélérée de la population des jeunes, la démocratisation du savoir, l'école parallèle, la contestation des contenus des programmes scolaires, impliquent le besoin accru d'un enseignement résolument tourné vers les méthodes actives. De plus, l'explosion documentaire, surtout des nouvelles technologies qui modifient les procédés d'enseignement, le vacillement permanent des vérités font que l'enseignement se doit d'avoir "une mobilité culturelle" et de tenir compte du monde extérieur.

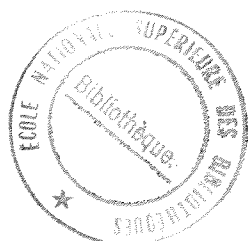
Les pays industrialisés mettent tout en oeuvre pour maîtriser la floraison de l'information en vue de la diffuser. L'école est démarginalisée, les moyens d'appui pédagogique changent de contenus et de fonctions : des bibliothèques scolaires à la médiathèque, en passant par les centres de documentation et d'information. Le mot "bibliothécaire" évolue également en fonction des données informatives : "spécialiste des sciences de l'information". Quant au bibliothécaire-documentaliste des établissements secondaires, il cumule deux rôles : pédagogue ou enseignant d'abord, puis le "technicien" ensuite. Cette série de mutations profondes continue d'affecter les pays en développement qui luttent inlassablement contre l'analphabétisme afin de promouvoir leur décollage économique.

Ainsi, les autorités du BENIN décident de doter les établissements secondaires des centres de documentation d'établissement (CDE), moyens puissants pour réduire le néo-analphabétisme issu de la déperdition scolaire d'une part, et de sortir le pays du marasme économique, d'autre part. Le CDE du Lycée Toffa ler mis en chantier, grâce aux volontés conjuguées de l'administration du lycée et du CDIP, demeure une source de motivations et un exemple à suivre pour les autres établissements secondaires. C'est dans ce cadre que se situe notre recherche qui a pour but de présenter aux pouvoirs publics, des propositions réalistes adaptées à la condition socio-économique du BENIN, à l'aide des expériences des CDI français. Pour concrétiser le réalisme qui nous a guidé tout au long de notre

étude, nous avons inclu dans nos propositions, le regroupement des CDE en un réseau intégré pour que toutes les ressources mises à leur disposition, soient exploitées au mieux et de façon intensive. Aussi faut-il préparer le futur ; c'est pourquoi nous avons ajouté aux propositions, la transformation progressive des CDE en "médiathèque" (plurimédia) qui s'adapte bien à notre pays de tradition orale.

Nous sommes persuadé que le Gouvernement béninois par la voix du Ministre des Enseignements Moyens et Supérieur, promoteur de la commission sur la "gestion saine du livre et de la documentation", accueillera favorablement nos propositions pour le démarrage effectif des CDE. Dès maintenant, il est souhaitable que l'Etat prévoie dans le budget national, des moyens tant humains que financiers pour que les lycées et collèges soient pourvus des CDE adéquats capables de soutenir l'action pédagogique de l'Ecole nouvelle car, "Le seul moyen de participer à notre civilisation et de devenir ainsi un homme cultivé, est la lecture. Rien ne peut la remplacer," justifiait André MAUROIS.

Enfin, à nos aimables Maîtres et à tous les spécialistes de l'information, particulièrement au service de l'éducation, nous demandons leur clémence pour l'incomplétude de ce travail. Nous sommes disponible à toutes les critiques fructueuses pour une recherche plus approfondie.



**A N N E X E S**  
=====

- Annexe 1 : Liste de quelques maisons d'éditions spécialisées en livres scolaires
- Annexe 2 : Schéma fonctionnel d'un C.D.I. français
- Annexe 3 : Fournisseur du mobilier pour les fichiers des centres de documentation
- Annexe 4 : Exemple de cession de documents au professeur - CDI Collège de Feyzin
- Annexe 5 : Tableau d'acquisition du CDI - C.E.S.  
Jean VILAR : 1978-1984
- Annexe 6 : Présentation du CDI aux élèves de LEP Jean LURCAT : plan muet (à remplir)
- Annexe 7 : Plan du CDI - CES du TONKIN

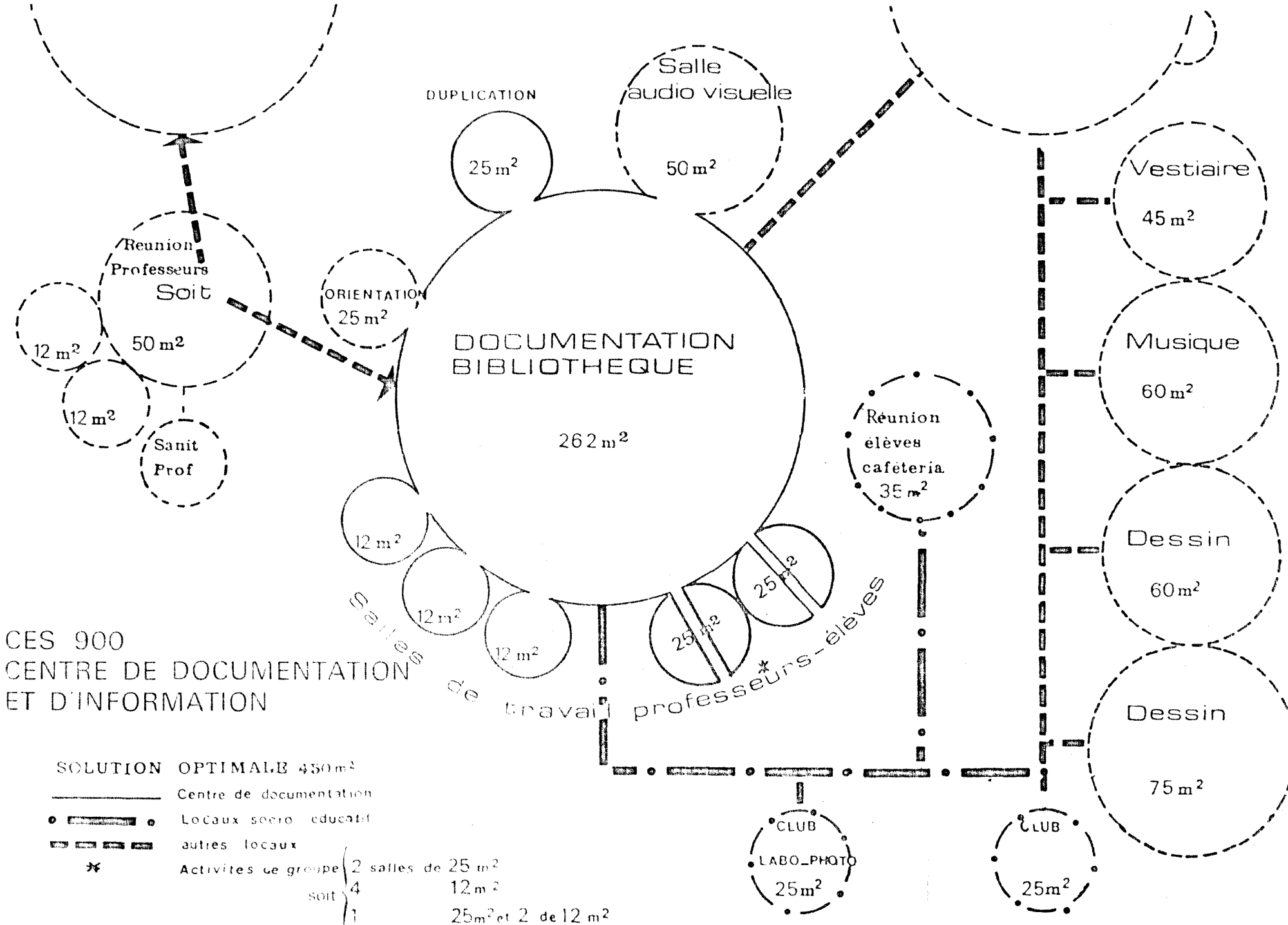


Liste de quelques maisons d'éditions spécialisées pour les ouvrages scolaires.

- DAKAR ; ABIDJAN ; LOME : N.E.A. (Nouvelles éditions africaines)
  - YAOUNDE : CLE
  - PARIS : PRESENCE AFRICAINE
  - PARIS : AUDECAM
  - PARIS : I.P.A.M.
  - PARIS : HATIER
  - PARIS : BORDAS
  - PARIS : BELIN
  - PARIS : SEUIL
  - PARIS : A. COLIN
  - PARIS : G. MENANT
  - PARIS : L'HARMATTAN
  - PARIS : UNESCO
  - PARIS : F. NATHAN
  - PARIS : LAROUSSE
  - PARIS : JEUNE AFRIQUE (J.A.)
  - PARIS : EDICEF
- etc.

A ces maisons d'éditions, on peut ajouter les manuels scolaires à l'usage des états africains et malgaches d'expression française du Secrétariat d'Etat aux affaires étrangères, le bulletin pour les bibliothèques d'Afrique et de Madagascar, Inter C.D.I. (bulletin de liaison entre les C.D.I. français) 7, Résidence de Guinette, 91150 ETAMPES (FRANCE) ;

- Courrier de l'UNESCO, 7, place Fontenoy - 75700 PARIS
- Textes et documents pour la classe - C.N.D.P., 29, rue d'Ulm - 75230 PARIS
- Cahiers pédagogiques, 40, rue du Japon - 31400 TOULOUSE
- Education et développement, 11, rue de Clichy - 75009 PARIS, etc.



CES 900  
CENTRE DE DOCUMENTATION  
ET D'INFORMATION

SOLUTION OPTIMALE 450 m<sup>2</sup>

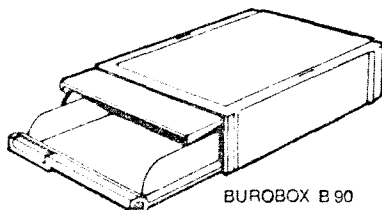
- Centre de documentation
- - - - • Locaux socio-éducatif
- — — autres locaux

\* Activités de groupe  
 soit { 2 salles de 25 m<sup>2</sup>  
 4 12 m<sup>2</sup>  
 1 25 m<sup>2</sup> et 2 de 12 m<sup>2</sup>

# buROBOX<sup>®</sup> B 90 le matériel idéal

## pour consultations permanentes de documents

### LES CLÉS RECHERCHÉES IMMÉDIATEMENT SOUS LA MAIN



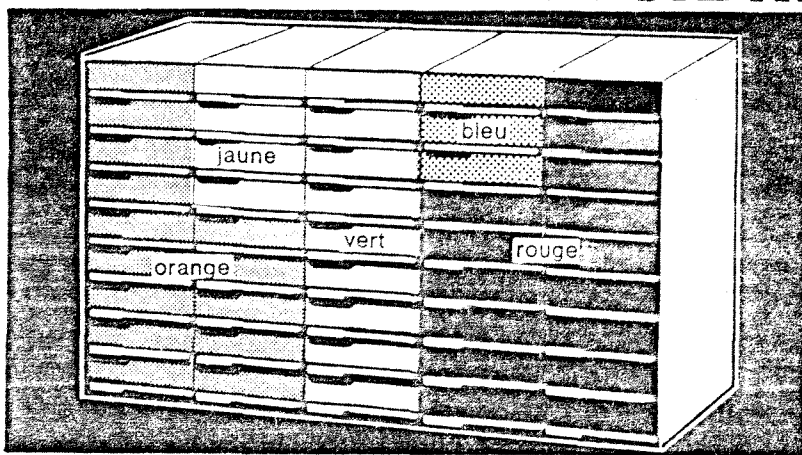
BUROBOX B 90

Dim. ext. : h. 90 x l. 300 x p. 385 mm  
Dim. utiles : h. 70 x l. 252 x p. 345 mm

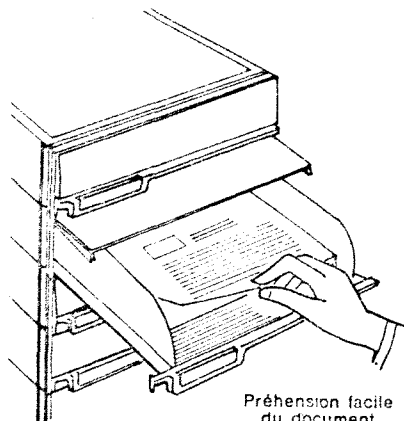
CE MATÉRIEL A ÉTÉ RETENU POUR 4 RAISONS PRINCIPALES

- Son système par casiers fermés facilite à la fois la démarche pour le consultant et pour les C.D.I., C.I.O., meilleure gestion du fond autodocumentaire (note ONISEP 1980 - Pages 12 et 13).
- Bien que protégés de la poussière et de la lumière, les documents sont d'accès facile grâce à l'ouverture frontale.
- C'est un procédé modulaire évolutif qui facilitera l'intégration de nouvelles clés éventuelles.
- Il s'adapte à toutes les configurations de locaux et aux surfaces disponibles.

## AUTODOCUMENTATION C.D.I.



45  
BUROBOX B 90  
14 orange  
4 jaunes  
9 verts  
3 bleus  
15 rouges



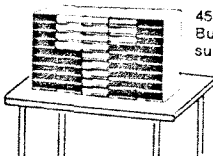
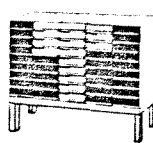
Préhension facile du document

Les BUROBOX B 90 sont superposables et juxtaposables à l'infini. Montage immédiat et facile sans outils.

- Fabrication plastique anti-choc.
- Résistance du boîtier : 250 kg.
- Couleur du boîtier : beige
- Couleurs des tiroirs pour C.D.I. : bleu, jaune, orange, rouge, vert.
- Couleurs des tiroirs pour C.I.O. : brun, gris, jaune, orange, rouge, vert.
- Large étiquette lisible sur deux faces, protégée par un cache plastique rigide transparent.
- BUROBOX 90 est équipé d'un tiroir à accès frontal.
- Le tiroir peut s'extraire complètement.
- La façade reste ouverte lors de l'extraction complète du tiroir (système breveté).
- Elle se referme automatiquement lors de la réintroduction.

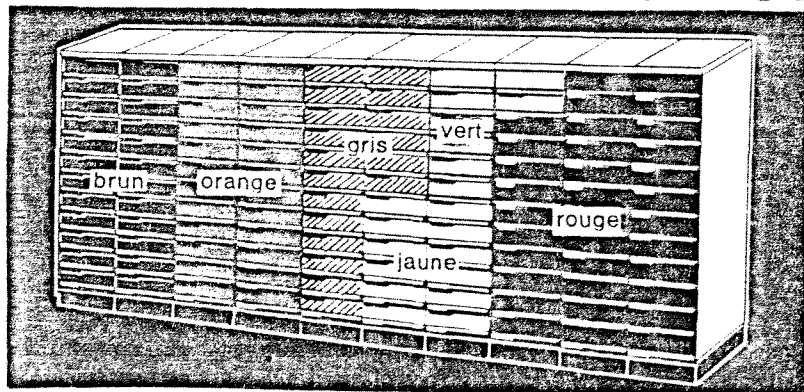
BUROBOX s'adapte aux exigences des C.D.I. et C.I.O.

Bon de documentation à retourner à  
**EUROPECO**  
3, avenue du Bois - 92190 MEUDON  
TÉL. : 4.34.94.44

45  
Burobox B 90  
sur une table45  
Burobox B 90  
sur socle special  
EUROPECO45  
Burobox B 90  
montés en 3 colonnes  
sur 3 bases individuelles  
avec 3 tablettes superposées

Autres configurations possibles :  
Nous consulter.

## AUTODOCUMENTATION C.I.O.



120  
BUROBOX B 90  
24 bruns  
24 orange  
18 gris  
12 jaunes  
34 rouges  
8 verts  
10 bases et  
10 tablettes

ROBUSTESSE • FIABILITÉ • USAGE PERMANENT • GARANTIE DE LONGÉVITÉ.  
Nombreuses références C.D.I. et C.I.O. (à votre disposition).

### BON DE DOCUMENTATION

Etablissement .....  
Adresse .....  
Tél. ....  
Nom de la personne responsable .....



PRISE EN CHARGE DE LIVRES PAR LES PROFESSEURS

NOM, Prénom :

Classes où il enseigne :

1°) Livres du Maître :

Classe	:	Auteur	:	Titre	:	Librairie
:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:	:

2°) Série ou Livres :

Classe	:	Auteur	:	Titre	:	Librairie
:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:	:

3°) Livres élèves (spécimen ou normal)

Classe	:	Auteur	:	Titre	:	Librairie
:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:	:

Pris en charge le :

Rendu le :

SIGNATURE :

## Tableau d'acquisition du CDI - C.E.S. Jean VILAR - 1978-1984

## IV - Le C.D.I. en chiffres

## 1 - Le fonds

Acquisitions depuis 1978 :

Année scolaire	Bibliothèque* volumes acquis	accroissement annuel	Ouvrages documentaires acquis*	accroissement annuel
1978-1979	242	242	105	105
1979-1980	493	251	113	8
1980-1981	823	330	147	34
1981-1982	1100	277	247	100
1982-1983	1180	80	268	21
1983-1984	1251	70	365	97

\* chiffres cumulant les années antérieures.

Le fonds documentaire du C.D.I. est donc très pauvre. On constate un *accroissement annuel moyen de 210 volumes environ pour la bibliothèque et de 60 volumes pour les ouvrages documentaires* (y compris les usuels). C'est peu, trop peu !

A ceci s'ajoutent les manuels scolaires reçus en spécimens, les abonnements à des revus pédagogiques ou spécifiques destinées avant tout aux élèves (16 au total), quelques dons de professeurs, de membres de l'administration...

## 2 - Les crédits

Chapitre A, article 1 : activités pédagogiques et éducatives (enseignement général)

- compte 60225 (fournitures scolaires)
- compte 6184 (documentation pédagogique et bibliothèque générale)

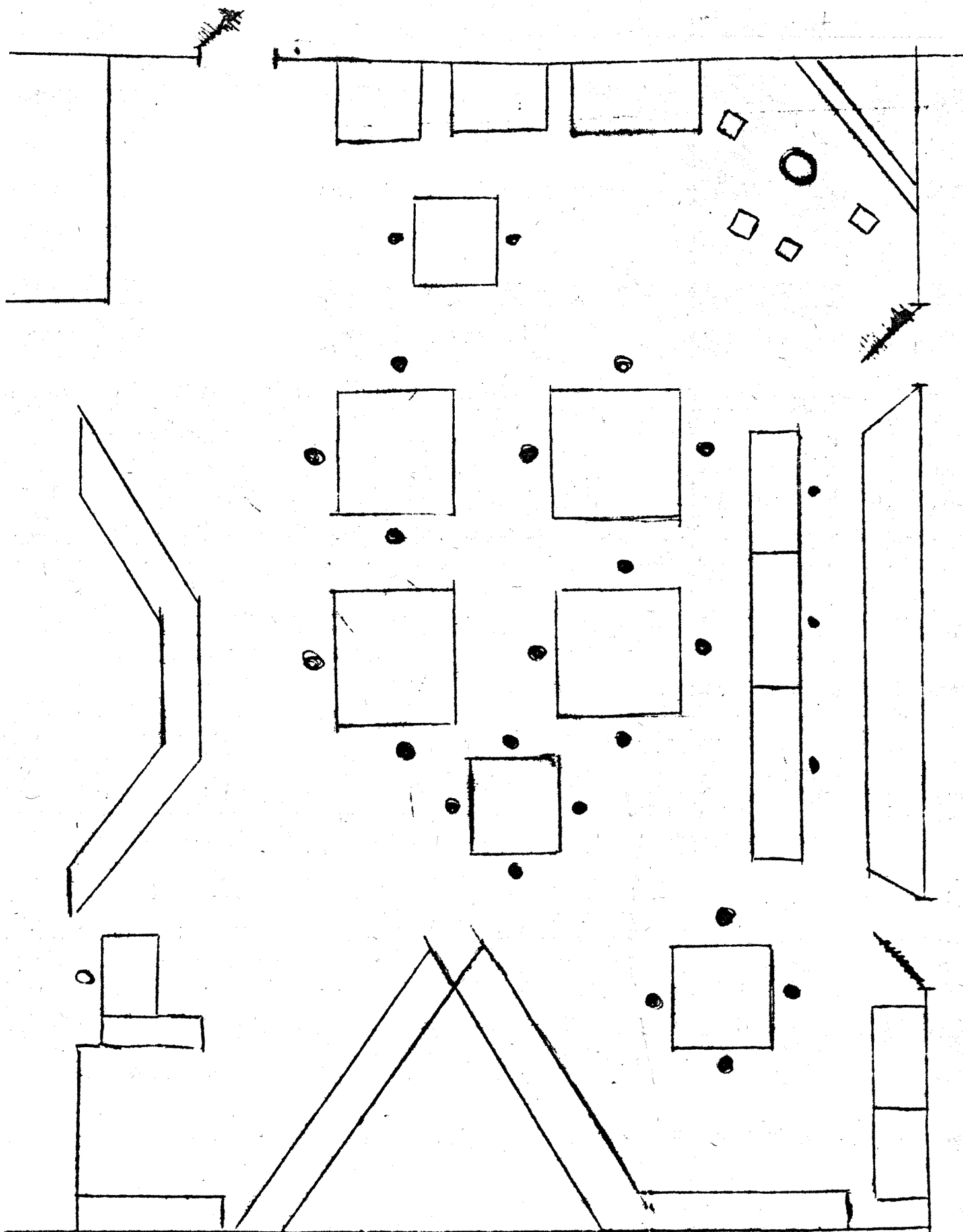
Année civile	c/60225	c/6184	Total
1982	1595 F	105 F	1700 F
1983	1800 F	1750 F	3550 F
1984	1800 F	1800 F	3600 F
1985*	1480 F	1580 F	3060 F

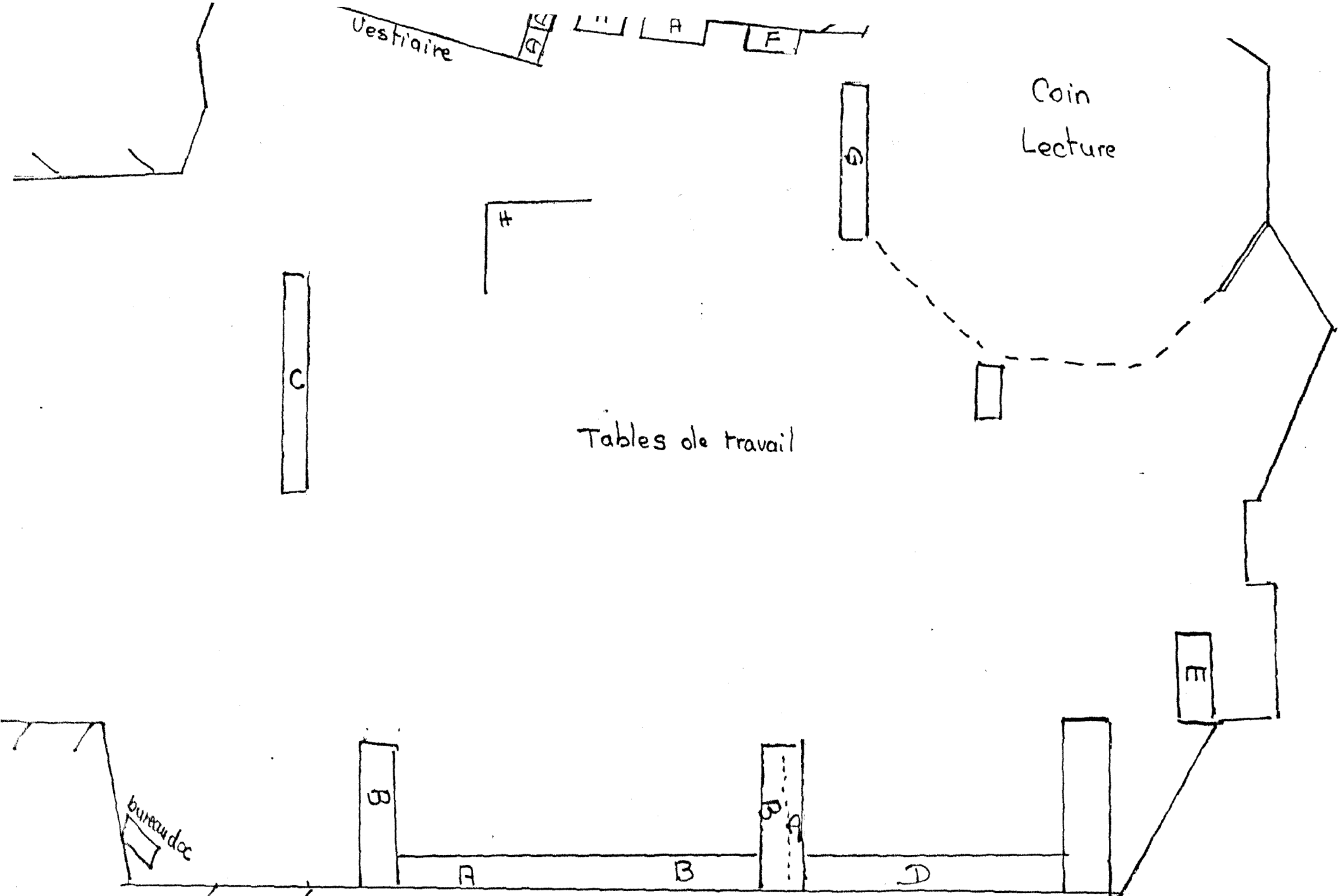
\* baisse totale du budget de 5,59 % par rapport à 1984 !

## 3 - Fréquentation du C.D.I. par les élèves

Comme vont le prouver les chiffres suivants, elle est très variable selon les périodes de l'année, les jours, les heures.

# Plan muet C.D.I. (à remplir)





Vestiaire

Coin  
Lecture

Tables de travail

C

F

D

E

bureau doc

B

A

B

D

D

-- Dictionnaires et encyclopédies  
Documentaires

-- Bibliothèque  
-- ONISEP Auto. documentation  
-- Fichiers

-- Dossiers  
documentaires  
-- Expo... p

## BIBLIOGRAPHIE

Nous avons établi cette bibliographie, surtout à partir de la base propre à l'ENSB.

Mots-clés utilisés : CDI et Enseignement Secondaire.

- 1 - **ADOC**. Apprivoiser la documentation : je cherche, je trouve, je classe..  
Paris : Magnard, 1980. t 1, 47 p. (Jeux Pédagogiques Magnard)
  
- 2 - Annuaire 1982 des centres de documentation et des documentalistes bibliothécaires...  
In : Inter-CDI, 1982, 10, N°57, p. 19 - 70.
  
- 3 - **ARSENIEFF (D.)**. Une Expérience d'information complète du CDI.  
In : Inter-CDI, 1983, 11, N°65, p. 44 - 45.
  
- 4 - **ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES FRANCAIS**. Le Métier de bibliothécaire..  
Paris : Promodis, 1983. 336 p.
  
- 5 - **BENIN**. Ministère de l'Education Nationale. Programme national d'édification de l'Ecole Nouvelle. Porto-Novo : Presses de l'INFRE, 1983. 85 p.
  
- 6 - **BERNHARD (Paulette)**. Centres Documentaires scolaires et innovation pédagogique en France.  
In : Argus, 1982, 11, N°6, p. 145 - 148.
  
- 7 - **BEYLIE (Claude)**. Les Bibliothèques dans les établissements scolaires.  
In : Lecture et bibliothèques, 1967, N°3 - 4, p. 21.
  
- 8 - **BISBROUCK (Marie-Françoise)**. La Bibliothèque dans la ville : concevoir, construire, équiper. Paris : Ed. du Moniteur, 1984.
  
- 9 - **BONY (Françoise)**. Lire à l'école.  
In : Livres Hebdo, 1984, N°51 - 52.
  
- 10 - **CDIP**. Point fort.  
In : Education Béninoise, 1985, N°003, p. 51.



- 11 - CNDP. Les Centres de documentation et d'information dans l'enseignement.  
In : Média, 1977, N° 89 - 90.
- 12 - CENTRE REGIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE (Lyon). Raconte-moi ton collège ... Lyon : CRDP, 1985, p. 125.
- 13 - CHAUMIER (Jacques). Les Techniques documentaires. Paris : PUF, 1984. 125 p. (Que sais-je ? ; 1419).
- 14 - CHAUMIER (Jacques). Travail et méthodes du/de la documentaliste. Paris : EST, 1980, p. 87 - 88.
- 15 - CHAUMIER (Jacques). L'Accès automatisé à l'information : informatique documentaire et bases de données. Paris : EST, 1982.
- 16 - CHAUVEINC (Marc). Le Réseau bibliographique informatisé et l'accès au document. Paris : Les Ed. d'Organisation, 1982. 296 p.
- 17 - CHEVALIER (Brigitte). Méthodologie d'utilisation d'un centre de documentation. Paris : Classiques Hachette, 1980. 191 p. (Pédagogies pour notre temps).
- 18 - CLOUTIER (Guy). Nature et rôle d'un réseau.  
In : Documentation et bibliothèques, 1982, 28, N°3, P. 100 - 103.
- 19 - DEWEY (Melvil). Libraries as related to the education work of the state.  
In : Regent's Bull. University of the state of New-York, 1980, August, N°3, p. 118 - 119.
- 20 - EGGER (E.). L'Importance des catalogues collectifs pour les pays sous-développés.  
In : Bull. Unesco; Bibl., 1959, 13, N°10, p. 237 - 238.
- 21 - FIOLE (Josiane). Bibliographie récente à l'usage des professeurs de sciences sociales et de morale de l'enseignement secondaire. Bruxelles: Ed. de l'Université de Bruxelles, 1981.
- 22 - Fonctionnement financier des CDI.  
In : Inter-CDI, 1981, 9, N°52, p.46 - 47.

- 23 - FONVIEILLE (Jean-Roger). La Bibliothéconomie africaine francophone : un enseignement nouveau à l'Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques.  
In : Bull. Unesco. Bibl., 1978, 32, N°4, p. 287 - 299.
- 24 - FOURNIER (Christian), BRITAN (Odile). Créer une BCD : bibliothèque-centre-documentaire : pourquoi ? Comment ?. Paris : Magnard, 1985. (Collection Pédagogie par objectifs).
- 25 - FOURNIER (Christian), GIRAudeau (F.). Doc, doc, doc, entrez : guide de la recherche documentaire. Paris : Hachette, 1980.
- 26 - FURTADO (Aïda M.). Le Réseau international sur l'éducation (INED) : la participation de l'Amérique Latine et des Caraïbes.  
In : RUSIBA, 1983, 5, N°2, p. 86 - 89.
- 27 - GASCUEL (Jacqueline). Un Espace pour le livre : guide à l'intention de tous ceux qui créent... Paris: Cercle de la librairie : Promodis, 1984
- 28 - GUINET (Marie). L'Initiation des nouveaux élèves au CDI.  
In : Inter-CDI, mars-avril, 1986, N°80, p. 24.
- 29 - HASSENFORDER (Jean). La Bibliothèque, institution éducative, recherche et développement. Paris : Lectures et bibliothèques, 1972. 214 p.
- 30 - HASSENFORDER (Jean). Le Centre de documentation : plate-forme du travail indépendant.  
In : Connaissance & Formation, juil., 1974, p. 21.
- 31 - HASSENFORDER (Jean). Le Développement des bibliothèques et des centres documentaires dans l'enseignement français depuis 1945.  
In : Inter-CDI, 1984, N°72, p. 5 - 6.
- 32 - HASSENFORDER (Jean). Quel avenir pour les CDI ?  
In : Inter-CDI, 1981, 9, N°53, p. 13 - 15.
- 33 - HASSENFORDER (Jean), LAMBERT-CHESNOT (Odile). La Lecture, le bibliothécaire et les enfants...  
In : Education et développement, juin-juil.-août, 1980, N°141, p. 10.

- 34 - HERMELIN-GUILLOU (Christiane). La Formation documentaire dans un processus de formation globale.  
In : Education et développement, 1980, N°141, p. 24.
- 35 - HUMBERT (M.A.). Super doc, le petit documentaliste. Paris : Technique & Vulgarisation, 1980.
- 36 - HUNERFURST (Bernadette). Le CDI du collège lycée Stendhal : exemple d'initiation des élèves à la documentation. Grenoble : CPU, 1984.
- 37 - LAFONT (Suzanne). République populaire du Bénin : la formation et le perfectionnement des spécialistes de l'information documentaire. Paris: Unesco, 1982.
- 38 - IASNE (Marie-Louise). Les Professeurs et le centre de documentation.  
In : Inter-CDI, 1981, N°51, p. 19 - 21.
- 39 - LOYER (Françoise). L'Informatisation de la documentation dans les CDI.  
In : Inter-CDI, 1983, N°64, p. 7 - 9.
- 40 - MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE. Le Service de documentation pédagogique des établissements d'enseignement de second degré.  
Paris : MEN, 1972.
- 41 - MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE. Rapport de la commission sur la "Gestion saine du livre et de la documentation".  
Porto-Novo : INFRE, 1979.
- 42 - MOUNIROU (Nourou-Deen). Pour un réseau des bibliothèques de l'Université Nationale du Bénin. Villeurbanne: ENSB, 1985. (Mémoire DSB: 1985)
- 43 - MORTIER (Marie-Thérèse). L'Encyclopaedia Universalis ... dans un CDI de lycée.  
In : Inter-CDI, 1982, N°57, p. 14 - 15.
- 44 - NADEL EURARD (Josette), DELOUBAY (Louise). Cinq ans de club de lecture au collège de Maule.  
In : Inter-CDI, 1983, 11, N°63, p. 25 - 28.

- 45 - **Les Nouvelles technologies de la documentation et de l'information...** / sous la dir. de Pierre Pelou et Alain Vuillemin. Paris : La Documentation française, 1985. 496 p.
- 46 - **PINGAUD (B) et BARREAU (J.C.)**. Pour une politique nouvelle du livre et de la lecture : rapport au Ministre de la Culture. Paris : Dalloz, 1982.
- 47 - **Poitiers : une bibliothèque à l'école élémentaire**.  
In : Livres de France, 1982, N°30, p. 75-77.
- 48 - **Les Premières décisions du Ministère Savary**.  
In : Sonovision, 1981, N°242, p. 26-28.
- 49 - **PUTHOD (M.F.)**. Travailler au CDI, au collège.  
In : l'Educateur, 1981, 54, N°10, p. 13.
- 50 - **REBOUL (Elie)**. Guide pratique du documentaliste - bibliothécaire. Paris : INRDP, 1974.
- 51 - **REBOUL (Elie)**. Information et pédagogie. Paris : Casterman, 1977. (Orientations).
- 52 - **REGION NORD - PAS DE CALAIS**. Actes du colloque : lecture et bibliothèques publiques. Tourcoing : Imprimerie d'Haussey, 1982. 365 p.
- 53 - **RICHTER (Noë)**. Les Bibliothèques : administration, institution, fonction. Villeurbanne : Presses de l'Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques, 1977.
- 54 - **ROCHE (G)**. Informatisation de la documentation et formation au Centre Régional Pédagogique de Lyon.  
In : Bull. du centre des Hautes études internationales d'informatique documentaire, 1981, N°2, p. 25-26.
- 55 - **SELOVE (Pothin)**. Le Problème des ressources documentaires au Bénin. Talence : Université de Bordeaux III, 1985, p. 36-37 et 55.

- 56 - SIRE (Marcel). Le Document et l'information : leur rôle dans l'éducation. Paris : A. Colin, 1975. 320 p.
- 57 - SIRE (Marcel). Les Centres documentaires dans l'enseignement secondaire.  
In : Inter-CDI, 1984, N°72, p. 7.
- 58 - TAPIE (Jean-Pierre). Les Services éducatifs des archives.  
In : Historiens et géographes, 1980, N°282, p. 477-482.
- 59 - UNESCO. La Jeunesse et les valeurs culturelles africaines... : réunion régionale d'Abomey (Dahomey), 2-7 déc., 1974, p. 20.
- 60 - UNESCO. Guide pour la transformation de bibliothèques scolaires en centres multimédia. Paris : Unesco, [1975].
- 61 - UNESCO. Donner un nouveau rôle à une bibliothèque scolaire... Paris : Presses de l'Unesco, 1976.
- 62 - UNESCO. Voix multiples, un seul monde. Paris : La Documentation française : Unesco ; Dakar : NEA, 1980.
- 63 - VANDEVOORDE (Pierre). Les Bibliothèques en France. Paris : Dalloz, 1982, p. 14.
- 64 - VANSINA (Jan). De la Tradition orale... Tervuren : Musée Royal de l'Afrique Centrale, 1961, p. 119.
- 65 - VAN SLYPE (Georges). Conception et gestion des systèmes documentaires. Paris : Ed. d'Organisation, 1979. 261 p.
- 66 - VERPLAETSE (J.P.). Le CDI, lieu d'apprentissage et d'enseignement : réflexions sur l'initiation à l'autodocumentation.  
In : Inter-CDI, 1982, 10, N°58, p. 25-26.

